

---

# COMITÉ SYNDICAL

Mardi 25 juin 2019





# Sommaire

## Gouvernance

Cosy n°30/2019 - Approbation du compte-rendu du comité syndical du 23 avril 2019.	4
Cosy n°31/2019 - Approbation des nouveaux statuts de l'entente régional Territoire d'énergie Pays de la Loire, adhésion du Conseil régional	8

## Budget, finances, fiscalité et patrimoine

Cosy n°32/2019 - Compte de gestion 2018.	21
Cosy n°33/2019 - Compte administratif 2018.	33
Cosy n°34/2019 - Affectation des résultats de l'exercice 2018.	44
Cosy n°35/2019 - Budget supplémentaire 2019.	48
Cosy n°36/2019 - Durée d'amortissement du budget annexe PCRS.	61
Cosy n°37/2019 - Délibération concordante relative à la perception de la TCCFE à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 par le Siéml en lieu et place des communes nouvelles juridiquement habilitées à percevoir la TCCFE sur leur territoire.	66

## Ressources humaines

Cosy n°38/2019 - Autorisation de recours à l'apprentissage.	71
Cosy n°39/2019 - Modification du tableau des emplois et des effectifs.	76

## Infrastructures et réseaux

Cosy n°40/2019 - Convention « territoire intelligent » avec Angers Loire Métropole.	85
Cosy n°41/2019 - Divers fonds de concours.	98
Cosy n°42/2019 - Groupement de commande pour le contrôle des installations d'éclairage public.	107

## MDE EnR

Cosy n°43/2019 - Diverses subventions FIPEE 21.	118
Cosy n°44/2019 - Convention de reprise de la SAS relative au projet de station GNV/bioGNV de Lasse.	123

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical  
Séance du 25 juin 2019

Cosy / n°30 / 2019

**Approbation du compte rendu du comité syndical du 23 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	X	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	X	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	X	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		X
GELINEAU Jackie	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		X
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
LEFORT Alain, suppléant GELINEAU J.	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X

Était invitée sans voix délibérative, Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, receveur du Siéml, représentée par M. HURUGUEN.

Était présente sans voix délibérative, Mme BRIN, invitée en leur absence par MM. Paul MANCEAU et Marc BIELIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant désignés par MAUGES COMMUNAUTÉ pour la circonscription électorale de MAUGES COMMUNAUTÉ.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la mise à disposition du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2019 sous forme dématérialisée à partir du 19 juin 2019 sur le site extranet « Sharepoint » destiné aux membres du comité syndical ;

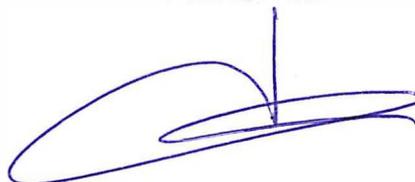
Considérant qu'aucune observation particulière n'a été reçue au Siéml ;

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,**

- adopte le procès-verbal du comité syndical du 23 avril 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Approbation du compte rendu du comité syndical du 23 avril 2019

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/06/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/06/2019

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY30 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20190625-DELCOSY30-DE

---

**Date de décision :** 25/06/2019

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical  
Séance du 25 juin 2019

Cosy / n°31 / 2019

**Approbation des nouveaux statuts de l'entente régionale Territoires d'énergie Pays de la Loire  
(adhésion du Conseil régional)**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADÉAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain, suppléant GELINEAU J.	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Était invitée sans voix délibérative, Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, receveur du Siéml, représentée par M. HURUGUEN.

Était présente sans voix délibérative, Mme BRIN, invitée en leur absence par MM. Paul MANCEAU et Marc BIELIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant désignés par MAUGES COMMUNAUTÉ pour la circonscription électorale de MAUGES COMMUNAUTÉ.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Depuis plusieurs années et partout en France, la coopération entre les syndicats départementaux d'énergie (SDE) n'a cessé de se développer à l'échelle régionale. Les SDE ligériens n'échappent pas à la règle puisque dès septembre 2013, ils ont créé par convention le Pôle énergie des Pays de la Loire et mené ainsi un certain nombre d'actions communes voire mutualisées, parmi lesquelles des positions communes, des groupements de commandes et des partages d'expérience.

Cette coopération intègre les quatre syndicats départementaux de la région des Pays de la Loire (Sydela, Sydev, Territoire d'énergie Mayenne et le Siéml), ainsi que le Conseil départemental de la Sarthe qui porte la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur son territoire et qui s'est vu attribué un siège de membre associé, car n'appartenant pas au bloc communal.

Après plusieurs années d'échanges informels, le Pôle énergie régional a souhaité officialiser le partenariat en 2015 en donnant naissance à une entente intercommunale, forme juridique souple et bien adaptée à un groupement d'établissements publics (articles L.5221-1 et L.5221-2 du CGCT).

Un avenant à la convention constitutive de l'Entente intercommunale Territoire d'énergie Pays de la Loire a été conclu en avril 2018 afin d'acter la modification de nom « Territoire d'énergie Pays de la Loire » pour décliner la marque « nationale » développée par la FNCCR, et clarifier l'organisation des instances de l'Entente.

Considérant que l'évolution statutaire de 2018 prévoyait déjà la possibilité de mieux associer la Région, chef de file des politiques climat-énergie territoriales, à ses travaux selon deux hypothèses : l'une consistant à intégrer le Conseil régional dans l'entente en tant que membre associé et l'autre étant fondée sur une convention de partenariat qui viendrait établir une gouvernance parallèle aux travaux de Territoire d'énergie Pays de la Loire ;

Considérant, à la suite de nombreuses discussions avec la Région, le souhait de la conférence des élus d'attribuer à la Région un siège de membre associé, à l'instar de ce qui a été fait pour le Conseil départemental de la Sarthe ;

Étant précisé que l'association ne concerne que les sujets climat-énergie, à l'exclusion des thématiques relatives à la distribution d'électricité ;

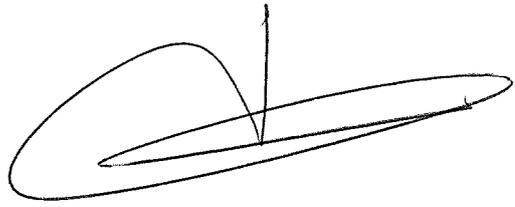
Considérant la nécessité d'adopter une nouvelle modification statutaire de l'Entente intercommunale Territoire d'énergie Pays de la Loire afin d'acter l'intégration du Conseil régional ;

#### **Le comité syndical, à l'unanimité des présents,**

- **approuve** la conclusion de l'avenant n° 2 à la convention constitutive de l'entente intercommunale Territoire d'énergie Pays de la Loire, telle qu'annexé à la présente délibération ;
- **autorise** le président à signer ledit avenant, la convention constitutive de l'entente en lieu et place de la convention en date du 7 décembre 2015 modifiée en 2018, et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a horizontal line extending to the right, with a vertical stroke intersecting the horizontal line near the end.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

# CONVENTION CONSTITUTIVE D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE DENOMMEE TERRITOIRE D'ENERGIE PAYS DE LA LOIRE ENTRE AUTORITES ORGANISATRICES DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE

## Préambule :

Les dispositions législatives en vigueur confient aux communes le soin d'organiser au plan local divers services publics comme celui de la distribution d'énergie. Dans une très large majorité, les communes se sont regroupées au sein de syndicats spécialisés, afin de coordonner les missions d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergies. En Sarthe, c'est le Conseil Départemental qui est en charge de cette compétence.

Propriétaires des réseaux de distribution publique d'électricité basse et moyenne tension implantés sur leurs territoires, les 4 Syndicats départementaux de la région Pays de la Loire et le Conseil Départemental de la Sarthe choisissent d'unir leurs efforts afin de mieux coordonner leurs actions, asseoir leur représentation collective, et participer activement de façon collégiale à toutes les réflexions et tous les projets portant sur le territoire régional et relevant de problématiques connexes telles que la maîtrise de la demande en énergie ou la production d'énergie.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (art L 5221-1 et L 5221-2) ;

### **La présente convention est conclue entre :**

- Le Syndicat Départemental d'Énergie de Loire Atlantique, désigné ci-après par « **SYDELA** » et représenté par Monsieur Bernard CLOUET, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical n° 2018-30 en date du 26 avril 2018 ;
- Le Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine et Loire, désigné ci-après par « **SIEML** » et représenté par Monsieur Jean-Luc DAVY, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical n° 86/2018 en date du 24 avril 2018 ;
- Territoire d'Énergie Mayenne, désigné ci-après par « **TE Mayenne** » et représenté par Monsieur Norbert BOUVET, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical n° 2018-30 en date du 3 avril 2018 ;

Et

- Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée, désigné ci-après par « **SyDEV** » et représenté par Monsieur Alain LÉBOEUF, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical n° DEL010CS190318 en date du 19 mars 2018 ;

### **ARTICLE 1 : Constitution d'une Entente intercommunale :**

Le SYDELA, le SIEML, TE Mayenne et le SyDEV décident de se regrouper, sous forme d'Entente intercommunale, pour l'analyse ou l'élaboration de certains projets ou actions décrits ci-après, en créant Territoire d'Énergie Pays de la Loire », reprenant l'appellation « *Territoire d'Énergie* » par autorisation de la FNCCR

Le Conseil Départemental de la Sarthe est associé aux décisions de l'Entente.

Le Conseil Régional des Pays de la Loire est associé aux décisions de l'Entente relatives à la transition énergétique.

### **ARTICLE 2 : Objet de Territoire d'Énergie Pays de la Loire**

L'Entente est constituée par les parties signataires, et a pour objet notamment de s'intéresser aux différents aspects stratégiques relatifs au service public de la distribution d'énergie, ainsi qu'à la production d'énergies et la maîtrise de la demande en énergie.

Dans ce cadre, l'Entente peut susciter la mise en commun d'informations et de moyens, et être chargée de toute initiative dans les domaines suivants :

- Suivi commun de l'activité des concessionnaires de distribution publique d'énergies (contrôle de concessions, contrôle des redevances et des taxes sur les énergies, renégociation des cahiers des charges de concessions...etc.),
- Propositions communes pour le développement et l'amélioration du service public de l'énergie, et la qualité de fourniture des énergies,
- Réflexion sur la production d'énergie et la maîtrise de l'énergie,
- Déploiement des installations de recharge des véhicules électriques,
- Développement de la fibre optique et du Très Haut Débit.
- Et toute autre action nécessaire à l'exercice ou l'évolution de leurs compétences.

Dans ces conditions, elle constitue un interlocuteur privilégié des différents acteurs locaux et nationaux concernés par les problématiques et les perspectives énergétiques : gestionnaires de réseaux, fournisseurs, producteurs d'énergies, Etat, Collectivités territoriales et notamment la Région Pays de la Loire, représentants des autorités concédantes, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies ...

Avec la Région Pays de la Loire, chef de file de la feuille de Route Transition Energétique, l'Entente souhaite établir une véritable relation de coopération sur les orientations prises, le contenu des programmes et le suivi des actions engagées.

Parallèlement, elle peut mettre en œuvre toute action visant à l'information et à la formation (plan de formation mutualisé) des élus et des personnels en charge de ces questions au sein de collectivités membres.

Elle peut être amené à organiser la participation des représentants de l'Entente à des congrès ou séminaires professionnels, et contribuer à la création d'évènements de communication ou médiatiques.

Enfin, l'Entente peut aborder toute autre question non expressément énumérée par les stipulations du présent article, et présentant un intérêt commun.

### **ARTICLE 3 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de l'Entente.

### **ARTICLE 4 : Instances**

#### **4-1 : La Conférence des élu(e)s**

Les membres de droit conviennent de la mise en place d'une Conférence, conformément aux dispositions de l'article L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### 4-1-1 Constitution de la Conférence :

Chaque syndicat membre est représenté par 3 représentants désignés par chaque assemblée délibérante.

Chaque représentant siège avec une voix délibérative.

**Le Conseil Départemental de la Sarthe et le Conseil Régional des Pays de la Loire désignent chacun un représentant titulaire et un représentant suppléant qui pourront siéger avec voix consultative à la Conférence.**

#### 4-1-2 : présidence et vice présidences de la Conférence de Territoire d'Énergie Pays de la Loire

La Conférence élit un président pour une durée de 18 mois. Successivement, la présidence tournera entre les 4 syndicats membres.

La Conférence élit également 3 vice-présidents pour une durée de 18 mois. Le mandat de vice-président peut être renouvelable. Chaque membre doit bénéficier d'un poste de président ou de vice-président.

Leur mandat peut s'éteindre avant cette échéance, s'ils ne sont plus désignés représentants par leur collectivité. Chaque représentant peut présenter un mandat et voter pour un représentant absent.

#### 4-1-3 : Modalités de fonctionnement de la Conférence :

Le président, ou en cas d'empêchement son représentant désigné, est chargé de convoquer les membres de la Conférence, de sa propre initiative ou à la demande expresse de l'un des présidents d'une des collectivités membres.

La Conférence se réunit au moins une fois par an et chaque fois que nécessaire, suivant les formes précitées.

Les services des collectivités peuvent être présents à ces réunions, sans voix délibérative aux décisions de la Conférence.

La Conférence peut inviter à ses réunions, et en fonction des sujets fixés à l'ordre du jour, toute personne dont les compétences peuvent être requises pour l'étude d'un sujet ou toute personne intéressée, sans voix délibérative aux décisions de la Conférence.

#### 4-1-4 : Rôles et missions de la Conférence :

La Conférence fixe les orientations stratégiques et les objectifs prioritaires de l'Entente, dans un document revu au moins annuellement en début d'année et annexé à la présente convention.

La Conférence valide le plan d'actions annuel ou trisannuel proposé par le Collège et effectue les arbitrages nécessaires si besoin.

Les décisions prises par la Conférence ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par tous les membres de l'Entente. Ainsi, les orientations stratégiques de l'Entente seront ratifiées au moins une fois tous les deux ans par chaque membre.

## 4-2 : Le Collège des directeurs-trices :

### 4-2-1 : Constitution

Chaque syndicat membre, le conseil départemental de la Sarthe et le Conseil Régional des Pays de la Loire sont représentés au Collège par le ou les membres des directions de leur structure de leur choix.

### 4-2-2 : Modalités de fonctionnement du Collège

Le directeur du Syndicat en charge de la Présidence est chargé de convoquer les membres du Collège. Le Collège se réunit au moins trois fois par an et chaque fois que nécessaire, suivant les formes précitées.

Le Collège peut inviter à ses réunions, et en fonction des sujets fixés à l'ordre du jour, toute personne dont les compétences peuvent être requises pour l'étude d'un sujet ou toute personne intéressée, sans voix délibérative aux décisions de la Collège.

### 4-2-3 : Rôles et missions du Collège

Le Collège des directeurs-trices est force de proposition auprès de la Conférences des élu-e-s. Il traduit les orientations données par la Conférence dans un plan d'actions.

Le Collège décide de la création de groupes thématiques ou de groupes-projet pour la réalisation du plan d'actions, définit les objectifs précis à atteindre par ces groupes et désigne le syndicat pilote de leurs travaux. Le Collège organise les travaux des différents groupes, en amendant les feuilles de routes proposées par les groupes, et suit la réalisation des actions prioritaires.

Le Collège remonte les arbitrages nécessaires à la Conférence des présidents.

## 4-3 : Les groupes thématiques et les groupes-projet

### 4-3-1 : Constitution des groupes

Les groupes sont créés à l'initiative du collège des directeurs et des directrices. Ils sont constitués d'un ou de plusieurs agents de chaque syndicat, du Conseil Départemental de la Sarthe et du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Les groupes ne sont pas forcément constitués de tous les membres de l'Entente.

Chaque groupe est piloté par un des syndicats et animé par un agent désigné par le syndicat pilote. Le directeur du syndicat pilote est lui-même désigne pilote du groupe et est responsable de la Feuille de route définie par le groupe et validée par le Collège.

La liste des groupes est jointe au plan d'actions annuel.

### 4-3-2 : Modalités de fonctionnement des groupes

Le pilote désigne un animateur du groupe.

L'animateur est chargé de convoquer les membres des groupes au moins une fois par an. Chaque réunion donne lieu à un ordre du jour et à un compte-rendu transmis au directeur-pilote du groupe.

#### 4-3-3 : Rôles et missions des groupes thématiques et des groupes projets

Les groupes thématiques rédigent leur feuille de route, leur permettant d'atteindre les objectifs fixés. Chaque feuille de route est validée par le Collège.

Les groupes thématiques mettent ensuite en œuvre les travaux nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans la feuille de route.

Ils sont force de proposition sur les objectifs à atteindre et remontent les arbitrages nécessaires au Collège.

Les autres modalités pratiques relatives au fonctionnement du Pôle font l'objet d'un règlement intérieur.

#### **ARTICLE 5 : Sièg**

Le siège du Pôle est fixé au siège du syndicat dont est issu le président de la Conférence pour la durée de son mandat.

#### **ARTICLE 6 : Secrétariat**

Le secrétariat du Pôle est assuré par les services de la collectivité membre dont est issu le président pour la durée de son mandat.

#### **ARTICLE 7 : Budget**

Les actions qui nécessitent le recours à une commande publique et qui sont décidées en commun dans le cadre du Pôle sont prioritairement menées sous la forme de groupements de commandes.

En vue de constituer un groupement, les membres concluent une convention constitutive de groupement de commandes qui peut prévoir un remboursement des frais au coordonnateur du groupement.

Néanmoins, pour certaines actions de moindre importance (inférieures à 15 000 € HT notamment), il peut être préférable qu'un seul des membres engage la totalité de la dépense.

Dans cette hypothèse, et si la dépense est répartie de manière identique entre chacun des membres du Pôle, les membres remboursent les frais engagés par l'un des membres sur présentation d'un avis de somme à payer et d'un état récapitulatif des dépenses, accompagnés, le cas échéant des éventuelles factures.

Ces pièces, ainsi que la présente convention tiennent lieu de pièces justificatives pour le comptable public.

Dans l'hypothèse où les coûts ne seraient pas répartis de manière identique, les frais seront refacturés aux autres membres selon une clé de répartition prévue dans une convention particulière signée par les membres concernés.

Chaque membre du Pôle s'engage à rembourser celui qui a mandaté la dépense dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'avis de sommes à payer assortis des pièces justificatives décrites ci-dessus.

## **ARTICLE 8 : Durée, révision, abrogation, résiliation**

### **8-1 : Durée de la présente convention**

La présente convention est signée pour une durée illimitée.

Lors du renouvellement des organes délibérants des membres de droit, la présidence reste assurée, après ce renouvellement, par le syndicat qui exerce la présidence pour l'année en cours.

Chaque collectivité membre procède à la désignation de ses représentants auprès de l'Entente.

### **8-2 : Révision ou abrogation de la présente convention par accord entre les parties**

La présente convention pourra, le cas échéant, être révisée ou abrogée à tout moment, par avenant conclu après délibérations concordantes de chaque assemblée délibérante des collectivités membres.

### **8-3 : Résiliation unilatérale de la présente convention**

Les membres de l'Entente pourront, par délibération de leur assemblée délibérante, décider de ne plus participer à l'Entente. Cette décision doit être notifiée à chacun des autres membres au moins 6 mois avant la date d'effet souhaitée pour la résiliation.

Dans ce cas, les décisions prises en commun préalablement à la dénonciation de la convention et ratifiées par les assemblées délibérantes courront jusqu'à leur terme et engageront les membres.

## **ARTICLE 9 : Litiges**

En cas de litiges dans l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable préalablement à toute solution contentieuse. A défaut d'accord amiable, les litiges entre les parties seront soumis à la médiation de la FNCCR, avant tout recours contentieux auprès du Tribunal Administratif.



Fait en 6 exemplaires originaux, le XXXX

Pour le SYDELA  
Le Président

Bernard CLOUET

Pour le SIEML  
Le Président

Jean-Luc DAVY

Pour TE Mayenne  
Le Président

Norbert BOUVET

Pour le SyDEV  
Le Président

Alain LEBOEUF

Les membres associés :

Pour le Conseil Départemental de la Sarthe  
Le Président

Dominique LE MENER

Pour le Conseil Régional des Pays de la Loire  
La Présidente

Christelle MORANÇAIS

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Approbation des nouveaux statuts de l'entente régionale

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/07/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/07/2019

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY31 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20190625-DELCOSY31-DE

---

**Date de décision :** 25/06/2019

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical  
Séance du 25 juin 2019

Cosy / n°32 / 2019

**Approbation du compte de gestion 2018**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	X	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	X	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	X	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		X
GELINEAU Jackie	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		X
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
LEFORT Alain, suppléant GELINEAU J.	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X

Était invitée sans voix délibérative, Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, receveur du Siéml, représentée par M. HURUGUEN.

Était présente sans voix délibérative, Mme BRIN, invitée en leur absence par MM. Paul MANCEAU et Marc BIELIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant désignés par MAUGES COMMUNAUTÉ pour la circonscription électorale de MAUGES COMMUNAUTÉ.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le Vice-Président en charge des finances rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il présente ensuite le compte de gestion 2018 transmis par le receveur, dont l'examen montre une concordance avec les écritures comptables du syndicat.

Il invite les membres du comité syndical à statuer sur :

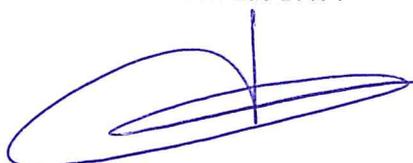
- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- l'exécution du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV et PCRS de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives.

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 pour la comptabilité du syndicat par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;
- **demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés d'exiger l'apurement du compte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

## Résultats budgétaires de l'exercice

30300 - SI D ENERGIE DE M&amp;#38;L - SIEML

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
<b>RECETTES</b>						
Prévisions budgétaires totales (a)	100 954 125,65		21 375 270,32		122 329 395,97	
Titres de recette émis (b)	53 064 717,45		23 196 595,84		76 261 313,29	
Réductions de titres (c)	23 580,28		2 413 457,45		2 437 037,73	
Recettes nettes (d = b - c)	53 041 137,17		20 783 138,39		73 824 275,56	
<b>DEPENSES</b>						
Autorisations budgétaires totales (e)	100 954 125,65		21 375 270,32		122 329 395,97	
Mandats émis (f)	51 268 852,70		8 460 735,01		59 729 587,71	
Annulations de mandats (g)	14 687,12		264 835,60		279 522,72	
Depenses nettes (h = f - g)	51 254 165,58		8 195 899,41		59 450 064,99	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>						
(d - h) Excédent	1 786 971,59		12 587 238,98		14 374 210,57	
(h - d) Déficit						

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30300 - SI D ENERGIE DE M&amp;#38;L - SIEML

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-3 578 475,62		1 786 971,59		-1 791 504,03
Fonctionnement	13 340 811,90	13 323 557,09	12 587 238,98		12 604 493,79
<b>TOTAL I</b>	<b>9 762 336,28</b>	<b>13 323 557,09</b>	<b>14 374 210,57</b>		<b>10 812 989,76</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>	<b>9 762 336,28</b>	<b>13 323 557,09</b>	<b>14 374 210,57</b>		<b>10 812 989,76</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>9 762 336,28</b>	<b>13 323 557,09</b>	<b>14 374 210,57</b>		<b>10 812 989,76</b>

## Résultats budgétaires de l'exercice

30302 - IRVE - SIEML

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 053 491,40	358 080,00	1 411 571,40
Titres de recette émis (b)	340 191,90	344 174,01	684 365,91
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	340 191,90	344 174,01	684 365,91
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 053 491,40	358 080,00	1 411 571,40
Mandats émis (f)	690 385,84	351 027,02	1 041 412,86
Annulations de mandats (g)		14 909,72	14 909,72
Depenses nettes (h = f - g)	690 385,84	336 117,30	1 026 503,14
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		8 056,71	
(h - d) Déficit	350 193,94		342 137,23

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30302 - IRVE - SIEM

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-24 786,51		-350 193,94		-374 980,45
Fonctionnement	4 671,96		8 056,71		12 728,67
<b>TOTAL I</b>	<b>-20 114,55</b>		<b>-342 137,23</b>		<b>-362 251,78</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-20 114,55</b>		<b>-342 137,23</b>		<b>-362 251,78</b>

## Résultats budgétaires de l'exercice

30303 - GNV - SIEML

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 500,00	50 285,00	58 785,00
Titres de recette émis (b)	8 500,00	49 747,14	58 247,14
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	8 500,00	49 747,14	58 247,14
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 500,00	50 285,00	58 785,00
Mandats émis (f)	8 500,00	35 637,67	44 137,67
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	8 500,00	35 637,67	44 137,67
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		14 109,47	14 109,47
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30303 - GNV - SIEMT

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	-8 982,73		14 109,47		5 126,74
TOTAL I	-8 982,73		14 109,47		5 126,74
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-8 982,73		14 109,47		5 126,74

## Résultats budgétaires de l'exercice

30304 - PCRS - SIEML

Exercice 2018

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	683 130,00	167 600,00	850 730,00
Titres de recette émis (b)	642 850,00	164 393,00	807 243,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	642 850,00	164 393,00	807 243,00
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	683 130,00	167 600,00	850 730,00
Mandats émis (f)	167 624,28	86 227,00	253 851,28
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	167 624,28	86 227,00	253 851,28
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	475 225,72	78 166,00	553 391,72
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30304 - PCRS - SIEMML

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal Investissement Fonctionnement			475 225,72 78 166,00		475 225,72 78 166,00
<b>TOTAL I</b>			<b>553 391,72</b>		<b>553 391,72</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>			<b>553 391,72</b>		<b>553 391,72</b>

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Compte de gestion 2018

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/06/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/06/2019

---

**Numéro de l'acte :** DELCO32 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20190625-DELCO32-DE

---

**Date de décision :** 25/06/2019

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°33 / 2019

Délibération du Comité syndical  
Séance du 25 juin 2019

**Vote du compte administratif 2018**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		X
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
LEFORT Alain, suppléant GELINEAU J.	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X

Était invitée sans voix délibérative, Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, receveur du Siéml, représentée par M. HURUGUEN.

Était présente sans voix délibérative, Mme BRIN, invitée en leur absence par MM. Paul MANCEAU et Marc BIELIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant désignés par MAUGES COMMUNAUTÉ pour la circonscription électorale de MAUGES COMMUNAUTÉ.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le Vice-Président en charge des finances procède à la présentation du compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2018.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L. 2121-14, L. 2121-31 ;

Vu le compte de gestion au titre du budget du Siéml pour l'exercice 2018 dressé par le comptable ;

Considérant que M. Jean-Paul BOISNEAU a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2018 : budget principal, budget annexe IRVE, budget annexe GNV et budget annexe PCRS ;

Considérant que M. Jean-Luc DAVY, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Paul BOISNEAU pour le vote du compte administratif et n'a pas participé au vote ;

Considérant que la balance générale pour le budget principal est la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture :	12 604 493,79 €
- Déficit d'investissement de clôture :	- 1 791 504,03 €
- Restes à réaliser :	
o Dépenses :	38 177 248,30 €
o Recettes :	33 567 933,70 €
▪ soit :	- 4 609 314,60 €
- <b>Excédent net :</b>	<b>6 203 675,16 €</b>

Considérant que la balance générale du budget annexe IRVE est ainsi la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture :	12 728,67 €
- Déficit d'investissement de clôture :	- 374 980,45 €
- Restes à réaliser :	
o Dépenses :	186 000,00 €
o Recettes :	551 996,00 €
▪ soit :	365 996,00 €
- <b>Excédent net :</b>	<b>3 744,22 €</b>

Considérant que la balance générale du budget annexe GNV est ainsi la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture :	5 126,74 €
- Résultat d'investissement de clôture :	0,00 €
- Restes à réaliser :	
o Dépenses :	
o Recettes :	
▪ soit :	Néant
- <b>Excédent net :</b>	<b>5 126,74 €</b>

Considérant que la balance générale du budget annexe PCRS est ainsi la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture :	78 166,00 €
- Excédent d'investissement de clôture :	475 225,72 €
- Restes à réaliser :	
o Dépenses : 50 000,00 €	
o Recettes : 0,00 €	
▪ soit :	- 50 000,00 €
- <b>Excédent net :</b>	<b>503 391,72 €</b>

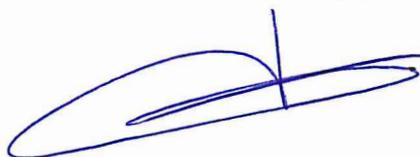
Considérant que la balance générale consolidée des budgets principal et annexes IRVE, GNV et PCRS est donc la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture :	12 700 515,20 €
- Déficit d'investissement de clôture :	- 1 691 258,76 €
- Restes à réaliser :	
o Dépenses : 38 413 248,30 €	
o Recettes : 34 119 929,70 €	
▪ soit :	- 4 293 318,60 €
- <b>Excédent net :</b>	<b>6 715 937,84 €</b>

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,**

- **adopte** le compte administratif 2018 afférent aux budgets principal et aux budgets annexes IRVE, GNV et PCRS du syndicat étant précisé que ce compte est conforme au compte de gestion du comptable public.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	30
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	30

Département du Siège : <b>MAINE-ET-LOIRE</b> Perception : <b>TRESORERIE PRINCIPALE D'ANGERS MUNICIPALE</b>  <b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE</b>	<b>COMPTE          ADMINISTRATIF          CONSOLIDE du SIEML          2018</b>
--	--

**Arrêté - Signatures**

Présenté par le PRESIDENT

A ECOUFLANT, le 25 JUIN 2019

Voté par le Comité

A ECOUFLANT, le 25 JUIN 2019  
 LES VICE-PRESIDENTS,

(Excusé)

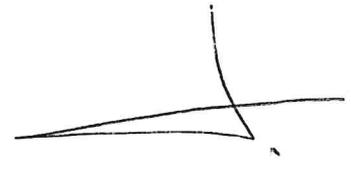
Christian MAILLET



Jean-Marc VERCHERE



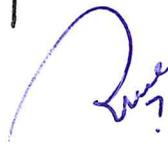
Jean-Paul BOISNEAU



Eric TOURON



Pierre VERNOT



Jean-Louis ROUX



Adrien DENIS



Eric MIGNOT



Thierry TASTARD



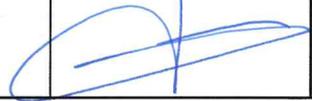
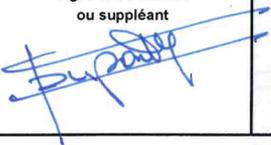
Daniel CHALET

Reçu en Préfecture le

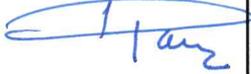
## COMITÉ SYNDICAL

mardi 25 juin 2019 - Siéml

NOM - PRENOM - ADRESSE	COMMUNE DOMICILE	DESIGNE PAR :	EMARGEMENT	
BADEAU Cyril 14 bis chemin de la Gânerie	SAINT LEGER DES BOIS (49170)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
BOISNEAU Jean Paul Le Joli Bois	SEGUINIÈRE la (49280)	Délégué communal Circo du CHOLETAIS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
BOLO Philippe 14 rue Jean Monnet	AVRILLE (49240)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
BONNIN Jean Michel 185 rue de la champagne - MERON	MONTREUIL BELLAY (49160)	Délégué communal Circo SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
BOUCHER Yves 7 route des Loges	BRAIN SUR ALLONNES (49650)	Délégué communal Circo SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
BROSSELLIER Pierre Le Port de Vallée	BLAISON ST SULPICE (49320)	Délégué intercommunal Circo LOIRE AUBANCE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
CAILLEAU Marc 15 chemin de la Loge	CANTENAY EPINARD (49460)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
CHALET Daniel 42 rue Jules Verne	LION D'ANGERS le (49220)	Délégué intercommunal Circo Région LION D'ANGERS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
CHESNEAU André 00/01/1900	CHERRE (49330)	Délégué intercommunal Circo du HAUT ANJOU	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
CHIMIER Denis 10 rue de la Brosse	ECOULANT (49000)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :

NOM - PRENOM - ADRESSE	COMMUNE DOMICILE	DESIGNE PAR :	EMARGEMENT	
CHUPIN Camille 2 rue de l'Aubépine  LA DAGUENIERE	LOIRE AUTHION (49800)	Déléguée intercommunale  ALM	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
DAILLEUX-ROMAGON Dominique 9 place Gabriel Péri	TRELAZE (49800)	Déléguée intercommunale  ALM	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
DAVY Jean Luc Le Chenet	DAUMERAY (49640)	Délégué communal Circo des PORTES DE D'ANJOU	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
DENIS Adrien Maltrais	DENEZE SOUS LE LUDE (49490)	Délégué communal Circo de NOYANT	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
DENIS Michel 64 rue de l'Amiral Maillé	BREZE (49260)	Délégué communal Circo SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
DESOEUVRE Robert 8 rue de la Civetière	LES PONTS DE CE (49130)	Délégué intercommunal  ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
DUPERRAY Guy 15 rue du Tertre	SARRIGNE (49800)	Délégué intercommunal  ALM	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
DUPONT Hubert 13 rue du Général Tharreau	MAY SUR EVRE le (49122)	Délégué communal Circo du CHOLETAIS	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
GALON Joseph 5 rue de la Lande	SEGRE (49500)	Délégué communal Circo de SEGRE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
GELINEAU Jackie 42 rue Charles de Gaulle	CHANTELOUP LES BOIS (49340)	Délégué Intercommunal Circo du CHOLETAIS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
GOUBEAULT Jean Pierre 19 rue du Layon	MARTIGNE BRIAND (49540)	Délégué communal Circo des COTEAUX DU LAYON	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :

NOM - PRENOM - ADRESSE	COMMUNE DOMICILE	DESIGNE PAR :	EMARGEMENT	
GUEGAN Yann Chemin du Coteau Trioche	MURS ERIGNE (49610)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
HEIBLÉ Gabriel Les Bas Aulnays	CHEFFES SUR SARTHE (49125)	Délégué intercommunal Circo LOIR ET SARTHE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
HONORE Marie Christine 27 rue Bourgeoise	CANDE (49440)	Déléguée communale Circo de CANDE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
HUCHON Pierre Le Pavé	SAINT SYLVAIN D'ANJOU (49480)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
JEANNETEAU Annick Hôtel de Ville de Cholet  Rue Saint Bonaventure - BP 32135	CHOLET (49300)	Déléguée communale Circo du CHOLETAIS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
LEFORT Alain 10 rue de la Sirène	DOUE LA FONTAINE (49400)	Délégué intercommunal Circo de DOUE LA FONTAINE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
LEPETIT Dominique Chantepie	SAINT GERMAIN DES PRES (49170)	Délégué communal Circo LOIRE LAYON	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
MAILLET Christian 47 quai Monseigneur Provost  MONTJEAN SUR LOIRE	MAUGES SUR LOIRE (49570)	Délégué communal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :  EXCUSE parti à 9h30 pour obligation personnelle
MANCEAU Paul La Quantaie  TORFOU	SEVREMOINE (49660)	Délégué intercommunal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
MARCHAND Gérard Le Champ des Pinauderies  LE VIEIL BAUGE	BAUGE EN ANJOU (49150)	Délégué communal Circo de BAUGE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
MARTIN Jean Pierre 13 rue de la Sucrierie	CORZE (49140)	Délégué Intercommunal Circo du LOIR	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :

NOM - PRENOM - ADRESSE	COMMUNE DOMICILE	DESIGNE PAR :	EMARGEMENT	
MARY Jean Michel 23 rue Louise Voisine  BEAUPREAU	BEAUPREAU EN MAUGES (49600)	Délégué Communal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
MENANTEAU Joseph Les Granges  LA TOURLANDRY	CHEMILLE EN ANJOU (49120)	Délégué intercommunal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
MIGNOT Eric 5 rue de l'Eglise	MOULIHERNE (49390)	Délégué intercommunal Circo LOIRE LONGUE	Signature titulaire : 	Signature Mandataire :
MOISAN Gérard 1 bis rue du Champ Fleuri	LA MEIGNANNE (49770)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
MOREAU Jean Pierre 57 rue de la Coulée  LIRE	OREE D'ANJOU (49530)	Délégué Communal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
PAVAGEAU Frédéric Hôtel de Ville de Cholet  Rue Saint Bonaventure - BP 32135	CHOLET (49300)	Délégué intercommunal Circo du CHOLETAIS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
PIERROIS Benoît 7 Villegoux -  Nueil sur Layon	LYS HAUT LAYON (49310)	Délégué communal Circo VIHIERSOIS HAUT LAYON	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
PIOU Serge Vieux Chillou  SAINT PIERRE MONTLIMART	MONTREVAULT SUR EVRE (49110)	Délégué communal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
POITOU Rémy 17 route des Varennes	BRIOLLAY (49125)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire :	Signature Mandataire :
POT Christophe Communauté de Communes de Beaufort en Anjou  16 rue de l'Hôtel de Ville - Beaufort en Vallée	BEAUFORT EN ANJOU (49250)	Délégué intercommunal Circo de BEAUFORT EN ANJOU	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
POUDRAY Eric 34 rue du Comte de Champagny	SOMLOIRE (49360)	Délégué Communal Circo du BOCAGE	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :

NOM - PRENOM - ADRESSE	COMMUNE DOMICILE	DESIGNE PAR :	EMARGEMENT	
RENAUD Jacques 2 allée de la Rongère	MONTREUIL JUIGNE (49460)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
ROISNE Didier Square Chateaubriand	BEAUCOUZE (49070)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
ROUX Jean Louis La Briantaie	COMBREE (49520)	Délégué Communal Circo de POUANCE COMBREE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
SAVOIRE Michel 27 route de Bouchemaine	SAINTE GEMMES SUR LOIRE (49130)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
SIRE Michel 11 impasse de Courgain  LE THOUREIL	GENNES VAL DE LOIRE (49350)	Délégué communal Circo du GENNOIS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
SOTTY Jean 15 rue La Fontaine	SAINT SIGISMOND (49123)	Délégué communal Circo OUEST ANJOU	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
TASTARD Thierry 27 rue Jean Jaurès	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (49124)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
TOURON Eric 9 rue Bizard	DISTRE (49400)	Délégué communal Circo SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
VERCHERE Jean Marc Hôtel de Ville d'ANGERS CS 80011	ANGERS (49020)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
VERNOT Pierre 33 rue Paul Cezanne	SAINTE LAMBERT LA POTHERIE (49070)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
VEYER Philippe 34 rue du Pressoir	SAINTE CLEMENT DE LA PLACE (49370)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Compte administratif 2018

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/06/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/06/2019

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY33 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20190625-DELCOSY33-DE

---

**Date de décision :** 25/06/2019

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°34 / 2019

Délibération du Comité syndical  
Séance du 25 juin 2019

**Affectation des résultats de l'exercice 2018**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		X
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
LEFORT Alain, suppléant GELINEAU J.	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X

Était invitée sans voix délibérative, Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, receveur du Siéml, représentée par M. HURUGUEN.

Était présente sans voix délibérative, Mme BRIN, invitée en leur absence par MM. Paul MANCEAU et Marc BIELIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant désignés par MAUGES COMMUNAUTÉ pour la circonscription électorale de MAUGES COMMUNAUTÉ.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le vice-président en charge des finances expose :

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2018 du budget du syndicat, il appartient au comité syndical de se prononcer sur l'affectation des résultats.

Considérant que le compte administratif du budget principal 2018 présente un excédent de fonctionnement de 12 604 493,79 € ;

Considérant que le compte administratif du budget annexe IRVE 2018 présente un excédent de fonctionnement de 12 728,67 € ;

Considérant que le compte administratif du budget annexe GNV présente un excédent de fonctionnement de 5 126,74 € ;

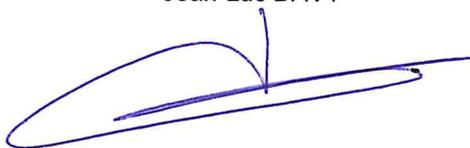
Considérant que le compte administratif du budget annexe PCRS présente un excédent de 78 166,00 € ;

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,**

- **décide** d'affecter au budget principal 2018 :
  - o au compte 1068 de la section d'investissement pour un montant de 12 600 818,63 € nécessaire d'une part, pour couvrir le déficit de ladite section de 6 400 818,63 € et d'autre part, pour annuler les emprunts 2019 pour respectivement 3 487 000 € et 2 300 000 € et financer une quote-part des investissements complémentaires 2019 en travaux et projets structurants pour 413 000 €,
  - o en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 3 675,16 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- **décide** d'affecter au budget annexe IRVE 2018 :
  - o au compte 1068 de la section d'investissement pour un montant de 8 984,45 € nécessaire pour couvrir le déficit de ladite section de 8 984,45 €,
  - o en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 3 744,22 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- **décide** d'affecter au budget annexe GNV :
  - o en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 5 126,74 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- **décide** d'affecter au budget annexe PCRS :
  - o au compte 1068 de la section d'investissement pour la totalité, soit un montant de 78 166,00 € permettant d'annuler une partie des emprunts de 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Affectation des résultats de l'exercice 2018

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/06/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/06/2019

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY34 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20190625-DELCOSY34-DE

---

**Date de décision :** 25/06/2019

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical  
Séance du 25 juin 2019

Cosy / n°35 / 2019

Budget supplémentaire 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		X
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
LEFORT Alain, suppléant GELINEAU J.	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X

Était invitée sans voix délibérative, Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, receveur du Siéml, représentée par M. HURUGUEN.

Était présente sans voix délibérative, Mme BRIN, invitée en leur absence par MM. Paul MANCEAU et Marc BIELIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant désignés par MAUGES COMMUNAUTÉ pour la circonscription électorale de MAUGES COMMUNAUTÉ.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le vice-président en charge des finances expose :

#### 1- Le budget supplémentaire principal

Le budget supplémentaire 2019 intègre les résultats antérieurs et les reports des restes à réaliser de la section d'investissement du compte administratif 2018.

Il comporte également en nouvelles propositions d'investissement des ajustements relatifs aux programmes de travaux faisant suite à la notification du Facé 2019.

Il prend en compte également en investissement des financements complémentaires au titre des travaux de rénovation en éclairage public, des subventions FIPEE 2019 et de la dorsale bio-gazière des Mauges.

Ce budget supplémentaire s'équilibre ainsi en fonctionnement à 76 330 € et en investissement à 42 261 000 €.

#### 2- Le budget supplémentaire annexe IRVE

Le budget supplémentaire du budget annexe IRVE, outre la reprise des restes à réaliser 2018 et du résultat antérieur reporté, comprend principalement le financement de 3 nouvelles bornes de recharge pour vélos à assistance électrique.

Ce budget supplémentaire s'équilibre ainsi en fonctionnement à 3 500 € et en investissement à 584 980,45 €.

#### 3- Le budget supplémentaire annexe GNV

Le budget supplémentaire du budget annexe GNV, outre la reprise du résultat antérieur reporté, comprend l'ajustement en dépenses de fonctionnement des prévisions d'entretien et de réparations sur la station bioGNV.

Ce budget supplémentaire s'équilibre ainsi en fonctionnement à 5 126,74 €.

#### 4- Le budget supplémentaire annexe PCRS

Le budget supplémentaire du budget annexe PCRS s'équilibre en fonctionnement à - 45 000 € et en investissement à - 281 700 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les ajustements budgétaires nécessaires à l'exécution du budget 2019 ;

Considérant les résultats du compte administratif 2018 et leur affectation ;

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,**

1. **décide d'arrêter le budget supplémentaire principal de 2019 :**

- en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de	76 330,00 €
- en recettes et dépenses d'investissement à la somme de	42 261 000,00 €

Soit un cumul BP + BS 2019 de 21 102 330 € en fonctionnement et 106 947 000 € en investissement ;

2. **décide** d'arrêter le budget supplémentaire **IRVE de 2019** :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 3 500,00 €
- en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 584 980,45 €

Soit un cumul BP + BS 2019 de 396 300,00 € en fonctionnement et 775 980,45 € en investissement ;

3. **décide** d'arrêter le budget supplémentaire **GNV de 2019** :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 5 126,74 €
- en recettes et dépenses d'investissement à la somme de Néant

Soit un cumul BP + BS 2019 de 45 626,74 € en fonctionnement et 8 500,00 € en investissement ;

4. **décide** d'arrêter le budget supplémentaire **PCRS de 2019** :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de - 45 000,00 €
- en recettes et dépenses d'investissement à la somme de - 281 700,00 €

Soit un cumul BP + BS 2019 de 230 000,00 € en fonctionnement et 1 788 300,00 € en investissement ;

5. **décide** d'arrêter le budget supplémentaire **consolidé de 2019** :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 39 956,74 €
- en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 42 564 280,45 €

Soit un cumul BP + BS 2019 de 21 774 256,74 € en fonctionnement et 109 519 780,45 € en investissement ;

6. **adopte** les programmes du Facé 2019 tels qu'ils viennent de vous être présentés ;

7. **adopte** les différentes enveloppes de travaux 2019 ;

8. **décide** d'inscrire un deuxième crédit de paiement de 250 000 € destiné à financer le programme FIPEE 21 de 2019 ;

9. **décide** d'inscrire un crédit de 394 000 € correspondant à la participation à verser à Sorégies dans le cadre du projet de la dorsale bio-gazière des Mauges ;

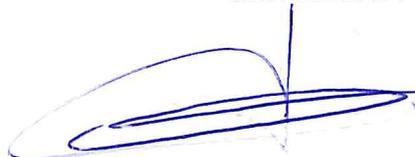
10. **décide** d'inscrire un crédit de 17 500 € au titre de la participation du syndicat au financement des 3 bornes supplémentaires pour vélos à assistance électrique du budget annexe IRVE ;

11. **décide** de réduire le montant de l'emprunt inscrit au budget principal pour les financements des investissements et équipements de 2019 de - 5 787 000 €, soit un reliquat 2019 à emprunter de 4 013 000 € ;

12. **décide** de réduire le montant de l'emprunt inscrit sur le budget PCRS 2019 de - 836 000 € soit un reliquat 2019 de 529 000 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

**SIEML 49**

**Programmes Nationaux HT du FACE 2019**

	2018	dont Aide du Face à 80% du HT	2019	dont Aide du Face à 80% du HT	Variation des Programmes 2018 - 2019 HT		INSCRIPTION FACE BP 2019	Variation de l'Aide du FACE 2019 HT sur Inscription budgétaire 2019		Variation de l'aide du FACE 2018 - 2019	
FACE A/B RENFORCEMENT	3 297 500 €	2 638 000 €	3 111 250 €	2 489 000 €	-186 250 €	-6%	2 242 000 €	247 000 €	11%	-149 000 €	-6%
EXTENSIONS (*)	823 750 €	659 000 €	777 500 €	622 000 €	-46 250 €	-6%	560 000 €	62 000 €	11%	-37 000 €	-6%
FACE C ENFOUISSEMENT	1 952 000 €	976 000 €	1 950 000 €	975 000 €	-2 000 €	0%	976 000 €	-1 000 €	0%	-1 000 €	0%
FACE S SECURISATION	2 400 000 €	1 920 000 €	2 370 000 €	1 896 000 €	-30 000 €	-1%	1 920 000 €	-24 000 €	-1%	-24 000 €	-1%
FACE S' FAIBLE SECTION	1 946 250 €	1 557 000 €	1 873 750 €	1 499 000 €	-72 500 €	-4%	1 557 000 €	-58 000 €	-4%	-58 000 €	-4%
<b>TOTAL</b>	<b>10 419 500 €</b>	<b>7 750 000 €</b>	<b>10 082 500 €</b>	<b>7 481 000 €</b>	<b>-337 000 €</b>	<b>-3,2%</b>	<b>7 255 000 €</b>	<b>226 000 €</b>	<b>3,1%</b>	<b>-269 000 €</b>	<b>-3,5%</b>

(\*) Programme nouveau affecté aux Renforcements

ANNEE 2019							
PROGRAMMES DE TRAVAUX HORS TAXES			FINANCEMENTS				
DISTRIBUTION PUBLIQUE HORS DP	et	MONTANTS 2019 dans le cadre du BP + BS 2019	FACE	ENEDIS	Particip. / Fonds de Concours	SYNDICAT	
						Autofinan.	Emprunt
Renforcements :		10% 4 588 750 €	3 111 000 €			209 250 €	1 268 500 €
Renforcements Listés		3 311 250 €	2 489 000 €			209 250 €	613 000 €
Renforcements Urgents		150 000 €				- €	150 000 €
Renforcements annexes aux extensions		350 000 €				- €	350 000 €
Renforcements et Augmentation Puissance		777 500 €	622 000 €			- €	155 500 €
Effacements des réseaux		27% 11 825 000 €	975 000 €	500 000 €	3 739 415 €	5 210 585 €	1 400 000 €
Sécurisation		10% 4 243 750 €	3 395 000 €	- €	- €	4 250 €	844 500 €
Sécurisation des réseaux S		2 370 000 €	1 896 000 €			- €	474 000 €
Sécurisation des réseaux SF		1 873 750 €	1 499 000 €			4 250 €	370 500 €
Sécurisation Progr. Spécial						- €	
Extensions :		12% 5 475 000 €	- €	2 186 000 €	2 401 461 €	387 539 €	500 000 €
Extensions < 36kVA		1 690 000 €		676 000 €	454 689 €	209 311 €	350 000 €
Extensions > 36kVA		470 000 €		188 000 €	71 051 €	60 949 €	150 000 €
Extensions HTA		200 000 €		80 000 €	62 028 €	57 972 €	
Desserte intérieure des lotissements		2 960 000 €		1 184 000 €	1 776 000 €		
Desserte extérieure des lotissements		155 000 €		58 000 €	37 693 €	59 307 €	
Travaux Hors DP		41% 18 133 276 €			12 053 803 €	6 079 473 €	
Eclairage Public		13 155 952 €			7 076 479 €	6 079 473 €	
Génies civils et divers EP		4 977 324 €			4 977 324 €		
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>		<b>44 265 776 €</b>	<b>7 481 000 €</b>	<b>2 686 000 €</b>	<b>18 194 679 €</b>	<b>11 891 097 €</b>	<b>4 013 000 €</b>
			17%	6%	41%	36%	
<b>POUR MÉMOIRE BP 2019</b>		<b>42 701 930 €</b>	<b>7 255 000 €</b>	<b>2 530 000 €</b>	<b>16 967 636 €</b>	<b>11 149 294 €</b>	<b>4 800 000 €</b>
			17%	6%	40%	37%	

Département du Siège : <b>MAINE-ET-LOIRE</b> Perception : <b>TRESORERIE PRINCIPALE D'ANGERS MUNICIPALE</b>  <b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE</b>	<b>BUDGET  SUPPLEMENTAIRE  CONSOLIDE du SIEML  2019</b>
--	---

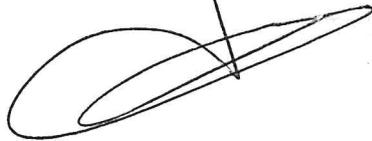
**Arrêté - Signatures**

Présenté par le **PRESIDENT**

A ECOUFLANT, le 25 JUNI 2019

LE **PRESIDENT DU SYNDICAT,**

Jean-Luc DAVY



Délibéré par le Comité réuni en Session Ordinaire

A ECOUFLANT, le 25 JUNI 2019

LES **VICE-PRESIDENTS,**

(Excusé)

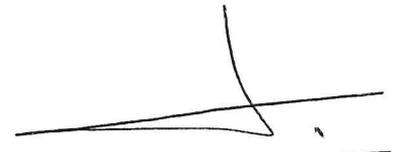
Christian MAILLET



Jean-Marc VERCHERE



Jean-Paul BOISNEAU



Eric TOURON



Pierre VERNOT



Jean-Louis ROUX



Adrien DENIS



Eric MIGNOT



Thierry TASTARD



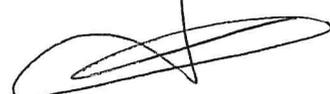
Daniel CHALET

Certifié exécutoire par le Président du Comité, compte tenu de la réception en Préfecture le  
et de la publication le

A ECOUFLANT, le 25 JUNI 2019

LE **PRESIDENT DU SYNDICAT,**

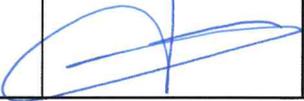
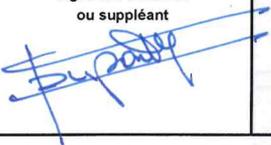
Jean-Luc DAVY

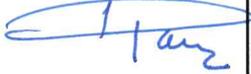
## COMITÉ SYNDICAL

mardi 25 juin 2019 - Siéml

NOM - PRENOM - ADRESSE	COMMUNE DOMICILE	DESIGNE PAR :	EMARGEMENT	
BADEAU Cyril 14 bis chemin de la Gânerie	SAINT LEGER DES BOIS (49170)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
BOISNEAU Jean Paul Le Joli Bois	SEGUINIÈRE la (49280)	Délégué communal Circo du CHOLETAIS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
BOLO Philippe 14 rue Jean Monnet	AVRILLE (49240)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
BONNIN Jean Michel 185 rue de la champagne - MERON	MONTREUIL BELLAY (49160)	Délégué communal Circo SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
BOUCHER Yves 7 route des Loges	BRAIN SUR ALLONNES (49650)	Délégué communal Circo SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
BROSSELLIER Pierre Le Port de Vallée	BLAISON ST SULPICE (49320)	Délégué intercommunal Circo LOIRE AUBANCE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
CAILLEAU Marc 15 chemin de la Loge	CANTENAY EPINARD (49460)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
CHALET Daniel 42 rue Jules Verne	LION D'ANGERS le (49220)	Délégué intercommunal Circo Région LION D'ANGERS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
CHESNEAU André 00/01/1900	CHERRE (49330)	Délégué intercommunal Circo du HAUT ANJOU	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
CHIMIER Denis 10 rue de la Brosse	ECOULANT (49000)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :

NOM - PRENOM - ADRESSE	COMMUNE DOMICILE	DESIGNE PAR :	EMARGEMENT	
CHUPIN Camille 2 rue de l'Aubépine  LA DAGUENIERE	LOIRE AUTHION (49800)	Déléguée intercommunale  ALM	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
DAILLEUX-ROMAGON Dominique 9 place Gabriel Péri	TRELAZE (49800)	Déléguée intercommunale  ALM	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
DAVY Jean Luc Le Chenet	DAUMERAY (49640)	Délégué communal Circo des PORTES DE D'ANJOU	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
DENIS Adrien Maltrais	DENEZE SOUS LE LUDE (49490)	Délégué communal Circo de NOYANT	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
DENIS Michel 64 rue de l'Amiral Maillé	BREZE (49260)	Délégué communal Circo SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
DESOEUVRE Robert 8 rue de la Civetière	LES PONTS DE CE (49130)	Délégué intercommunal  ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
DUPERRAY Guy 15 rue du Tertre	SARRIGNE (49800)	Délégué intercommunal  ALM	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
DUPONT Hubert 13 rue du Général Tharreau	MAY SUR EVRE le (49122)	Délégué communal Circo du CHOLETAIS	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
GALON Joseph 5 rue de la Lande	SEGRE (49500)	Délégué communal Circo de SEGRE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
GELINEAU Jackie 42 rue Charles de Gaulle	CHANTELOUP LES BOIS (49340)	Délégué Intercommunal Circo du CHOLETAIS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
GOUBEAULT Jean Pierre 19 rue du Layon	MARTIGNE BRIAND (49540)	Délégué communal Circo des COTEAUX DU LAYON	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :

NOM - PRENOM - ADRESSE	COMMUNE DOMICILE	DESIGNE PAR :	EMARGEMENT	
GUEGAN Yann Chemin du Coteau Trioche	MURS ERIGNE (49610)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
HEIBLÉ Gabriel Les Bas Aulnays	CHEFFES SUR SARTHE (49125)	Délégué intercommunal Circo LOIR ET SARTHE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
HONORE Marie Christine 27 rue Bourgeoise	CANDE (49440)	Déléguée communale Circo de CANDE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
HUCHON Pierre Le Pavé	SAINT SYLVAIN D'ANJOU (49480)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
JEANNETEAU Annick Hôtel de Ville de Cholet  Rue Saint Bonaventure - BP 32135	CHOLET (49300)	Déléguée communale Circo du CHOLETAIS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
LEFORT Alain 10 rue de la Sirène	DOUE LA FONTAINE (49400)	Délégué intercommunal Circo de DOUE LA FONTAINE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
LEPETIT Dominique Chantepie	SAINT GERMAIN DES PRES (49170)	Délégué communal Circo LOIRE LAYON	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
MAILLET Christian 47 quai Monseigneur Provost  MONTJEAN SUR LOIRE	MAUGES SUR LOIRE (49570)	Délégué communal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :  EXCUSE parti à 9h30 pour obligation personnelle
MANCEAU Paul La Quantaie  TORFOU	SEVREMOINE (49660)	Délégué intercommunal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
MARCHAND Gérard Le Champ des Pinauderies  LE VIEIL BAUGE	BAUGE EN ANJOU (49150)	Délégué communal Circo de BAUGE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
MARTIN Jean Pierre 13 rue de la Sucrierie	CORZE (49140)	Délégué Intercommunal Circo du LOIR	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :

NOM - PRENOM - ADRESSE	COMMUNE DOMICILE	DESIGNE PAR :	EMARGEMENT	
MARY Jean Michel 23 rue Louise Voisine  BEAUPREAU	BEAUPREAU EN MAUGES (49600)	Délégué Communal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
MENANTEAU Joseph Les Granges  LA TOURLANDRY	CHEMILLE EN ANJOU (49120)	Délégué intercommunal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
MIGNOT Eric 5 rue de l'Eglise	MOULIHERNE (49390)	Délégué intercommunal Circo LOIRE LONGUE	Signature titulaire : 	Signature Mandataire :
MOISAN Gérard 1 bis rue du Champ Fleuri	LA MEIGNANNE (49770)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
MOREAU Jean Pierre 57 rue de la Coulée  LIRE	OREE D'ANJOU (49530)	Délégué Communal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
PAVAGEAU Frédéric Hôtel de Ville de Cholet  Rue Saint Bonaventure - BP 32135	CHOLET (49300)	Délégué intercommunal Circo du CHOLETAIS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
PIERROIS Benoît 7 Villegoux -  Nueil sur Layon	LYS HAUT LAYON (49310)	Délégué communal Circo VIHIERSOIS HAUT LAYON	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
PIOU Serge Vieux Chillou  SAINT PIERRE MONTLIMART	MONTREVAULT SUR EVRE (49110)	Délégué communal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
POITOU Rémy 17 route des Varennes	BRIOLLAY (49125)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire :	Signature Mandataire :
POT Christophe Communauté de Communes de Beaufort en Anjou  16 rue de l'Hôtel de Ville - Beaufort en Vallée	BEAUFORT EN ANJOU (49250)	Délégué intercommunal Circo de BEAUFORT EN ANJOU	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
POUDRAY Eric 34 rue du Comte de Champagny	SOMLOIRE (49360)	Délégué Communal Circo du BOCAGE	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :

NOM - PRENOM - ADRESSE	COMMUNE DOMICILE	DESIGNE PAR :	EMARGEMENT	
RENAUD Jacques 2 allée de la Rongère	MONTREUIL JUIGNE (49460)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
ROISNE Didier Square Chateaubriand	BEAUCOUZE (49070)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
ROUX Jean Louis La Briantaie	COMBREE (49520)	Délégué Communal Circo de POUANCE COMBREE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
SAVOIRE Michel 27 route de Bouchemaine	SAINTE GEMMES SUR LOIRE (49130)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
SIRE Michel 11 impasse de Courgain  LE THOUREIL	GENNES VAL DE LOIRE (49350)	Délégué communal Circo du GENNOIS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
SOTTY Jean 15 rue La Fontaine	SAINT SIGISMOND (49123)	Délégué communal Circo OUEST ANJOU	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
TASTARD Thierry 27 rue Jean Jaurès	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (49124)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
TOURON Eric 9 rue Bizard	DISTRE (49400)	Délégué communal Circo SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
VERCHERE Jean Marc Hôtel de Ville d'ANGERS CS 80011	ANGERS (49020)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
VERNOT Pierre 33 rue Paul Cezanne	SAINTE LAMBERT LA POTHERIE (49070)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
VEYER Philippe 34 rue du Pressoir	SAINTE CLEMENT DE LA PLACE (49370)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Budget supplémentaire 2019

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/06/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/06/2019

---

**Numéro de l'acte :** DELCO35 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20190625-DELCO35-DE

---

**Date de décision :** 25/06/2019

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

7.1.2. Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical  
Séance du 25 juin 2019

Cosy / n°36 / 2019

**Fixation des durées d'amortissement du budget annexe PCRS**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	X	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	X	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	X	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		X
GELINEAU Jackie	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		X
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
LEFORT Alain, suppléant GELINEAU J.	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X

Était invitée sans voix délibérative, Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, receveur du Siéml, représentée par M. HURUGUEN.

Était présente sans voix délibérative, Mme BRIN, invitée en leur absence par MM. Paul MANCEAU et Marc BIELIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant désignés par MAUGES COMMUNAUTE pour la circonscription électorale de MAUGES COMMUNAUTE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le vice-président en charge des finances expose :

Le budget annexe PCRS a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il convient d'en fixer les durées d'amortissement applicables aux biens acquis ou aux constructions réalisées au cours des exercices 2018 et suivants.

L'amortissement est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des éléments d'actifs et permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et de lisser dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M14 relative à la gestion des services publics administratifs mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante ;

Considérant que les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien ;

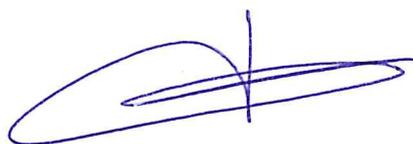
Considérant qu'après échanges et débat en réunion de Bureau, la durée raisonnable des biens amortissables peut être arrêtée comme indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

Le comité syndical, à l'unanimité des présents,

- **décide** de fixer la durée d'amortissement des biens renouvelables pour le budget annexe PCRS, tel qu'indiqué en annexe ;
- **autorise** le Président à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

## Annexe

LIBELLES DES BIENS AMORTISSABLES	DUREE
	AMORTISSEMENT
	PROPOSEE
DEPENSES	
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>	
Frais d'études, de recherche et de développement (non suivis de réalisation)	5 ans
Logiciels, droits et valeurs similaires	2 ans
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>	
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	10 ans
Autres équipements	10 ans
Autres immobilisations corporelles - Réalisation du PCRS (*)	10 ans
Biens d'une valeur inférieure à 1 525 €	1 an
RECETTES	
<b><u>Subventions d'investissement</u></b>	
Subvention d'investissement reçue (*)	10 ans
(*) Etant précisé que l'amortissement ne commencera qu'à compter du 1er janvier de l'année qui suivra la fin de la réalisation du PCRS	

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Fixation des durées d'amortissement du budget annexe PCRS

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/06/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/06/2019

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY36 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20190625-DELCOSY36-DE

---

**Date de décision :** 25/06/2019

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°37 / 2019

Délibération du Comité syndical  
Séance du 25 juin 2019

**Délibération concordante relative à la perception de la TCCFE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 par le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire en lieu et place des communes nouvelles juridiquement habilités à percevoir la TCCFE sur leur territoire**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		X
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
LEFORT Alain, suppléant GELINEAU J.	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X

Était invitée sans voix délibérative, Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, receveur du Siéml, représentée par M. HURUGUEN.

Était présente sans voix délibérative, Mme BRIN, invitée en leur absence par MM. Paul MANCEAU et Marc BIELIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant désignés par MAUGES COMMUNAUTÉ pour la circonscription électorale de MAUGES COMMUNAUTÉ.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Les modalités de perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

L'article L. 5212-24 du Code général des collectivités territoriales dispose que l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le Siéml en l'espèce, perçoit la TCCFE au lieu et place des communes de plein droit lorsque la population de ces communes est inférieure ou égale à 2000 habitants, ou bien supérieure à ce seuil mais que le syndicat percevait déjà cette taxe au 31 décembre 2010 ; sous réserve de l'accord des communes quelle que soit leur population dans les autres cas.

Lors de la création d'une commune nouvelle, le législateur a introduit des dispositions particulières en insérant deux nouveaux alinéas à la fin de l'article L. 2333-4 du CGCT (Article 53-II de la loi de finances rectificative pour 2015 du 29 décembre 2015). Ces deux alinéas sont rédigés comme suit :

*« En cas de création de commune nouvelle réalisée dans les conditions prévues à la section 1 du chapitre III du titre Ier du livre Ier de la présente partie, les dispositions relatives à la taxe et à la perception de son produit qui étaient en vigueur sur le territoire de chaque commune préexistante sont maintenues au titre de l'année en cours de laquelle la création de la commune prend fiscalement effet.*

*Les délibérations prises en application du présent article et de l'article L.5212-24 par les communes préexistant à la commune nouvelle sont rapportées au 31 décembre de l'année au cours de laquelle la création de la commune prend fiscalement effet. »*

Aux termes de l'article 1638-III du Code général des impôts, l'arrêté de création d'une commune nouvelle ne produit ses effets au plan fiscal à compter de l'année suivante que si cet arrêté a été pris avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année.

Il convient donc de distinguer l'année de création de la commune nouvelle et l'année au cours de laquelle cette création a pris fiscalement effet.

Pour rappel, dans le département de Maine-et-Loire, cinq communes nouvelles ont pris effet au plan fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2016, vingt-cinq communes nouvelles ont pris effet au plan fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2017, cinq communes nouvelles ont pris effet au plan fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En 2019, deux communes nouvelles ont pris effet au plan fiscal au 1<sup>er</sup> janvier : Bellevigne-les-Châteaux et Saint-Léger-de-Linière. Ces deux communes nouvelles doivent donc se positionner d'ici au 1<sup>er</sup> octobre afin de définir le mécanisme à mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Deux autres communes nouvelles de plus de 2000 habitants prendront effet fiscalement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : Les Hauts d'Anjou 2.0 et Rives-du-Loir-en-Anjou. Elles ont jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour se positionner afin de définir le mécanisme à mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le syndicat prendra une délibération concordante au premier trimestre 2020.

Au cours du printemps, le Siéml a échangé avec les communes concernées sur les enjeux de perception de la taxe pour le syndicat. La démarche permet de mener entre le syndicat et les communes nouvelles une réflexion partagée sur les enjeux économiques relatifs à la fiscalité électrique et aux compétences complexes exercées par le syndicat.

Considérant les articles L. 5212-24 et L.2333-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la délibération en vue de définir le coefficient multiplicateur qui sera appliqué aux communes nouvelles qui acteront par délibération concordante la perception de la TCCFE par le Siéml à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, doit être adoptée avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours pour être applicable l'année suivante ;

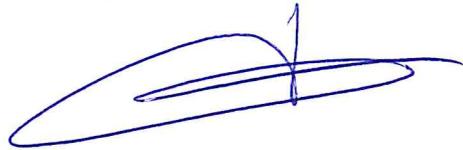
Considérant la délibération n° 2019 / 71 du 23 avril 2019 prise par la commune de Bellevigne-les-Châteaux et confiant la perception du produit de la TCCFE au Siéml ;

Considérant la délibération n° 2019-05-81 du 9 mai 2019 prise par la commune de Saint-Léger-de-Linières confiant la perception du produit de la TCCFE au Siéml ;

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,**

- **décide** que la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) sera perçue par le Siéml en lieu et place des communes nouvelles de Bellevigne-les-Châteaux et de Saint-Léger-de-Linière au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- **décide** de fixer le coefficient multiplicateur applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur le territoire des communes qui auront délibéré en faveur du syndicat, à 8,50, ceci afin de respecter la règle du coefficient multiplicateur unique sur le territoire du syndicat ;
- **donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Délibération concordante TCCFE à compter du 1er janvier 2020

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/06/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/06/2019

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY37 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20190625-DELCOSY37-DE

---

**Date de décision :** 25/06/2019

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 38 / 2019

Délibération du Comité syndical  
Séance du 25 juin 2019

**Autorisation de recours à l'apprentissage**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 30 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		X
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
LEFORT Alain, suppléant GELINEAU J.	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X

Était invitée sans voix délibérative, Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, receveur du Siéml, représentée par M. HURUGUEN.

Était présente sans voix délibérative, Mme BRIN, invitée en leur absence par MM. Paul MANCEAU et Marc BIELIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant désignés par MAUGES COMMUNAUTÉ pour la circonscription électorale de MAUGES COMMUNAUTÉ.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une structure publique ou privée (aucune limite d'âge supérieure n'existe pour les travailleurs en situation de handicap). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Le Siéml souhaite globalement développer ce mode de recrutement dans une perspective de dynamisation de ses ressources humaines.

L'accueil d'un apprenti, dès la rentrée scolaire 2019, s'inscrit dans le contexte de création d'un nouveau service « système d'information géographique » (SIG) de manière transversale pour la gestion de l'ensemble des données recueillies et traitées par les directions opérationnelles.

Il est attendu, dans le cadre de l'apprentissage, une participation de l'apprenti aux missions suivantes :

- recensement et structuration des données : cadastre, cadastre solaire, données des bâtiments communaux (types, surfaces, usages, types de chauffage...) et leurs consommations énergétiques, les réseaux d'éclairage public, les réseaux des autres gestionnaires (gaz, élec), les référentiels de l'IGN (BD topo, adresse, altimétrie, etc), le réseau de bornes IRVE, BD Adresse, etc. ;
- mise en place et gestion de ces bases de données ;
- diffusions et accessibilité aux bases de données ;
- gestion des droits et des usages ;
- mises à jour de ces bases de données ;
- mise en place des outils de suivi d'activité, des flux et des API (Application Programmable Interface) : ensemble de fonctions permettant d'accéder aux services d'une application, peu importe le format ou la source des données.

À cette fin, le Siéml souhaite recruter un apprenti géomaticien, préparant un diplôme de niveau 5 à 6 (bac + 2 à bac + 3) dans le domaine des systèmes d'information géographique et développement d'applications avec le profil suivant : formation supérieure en géomatique / topographie / cartographie. Maîtrise des logiciels SIG et DAO et notions de programmation, de FME et des connaissances du langage SQL.

Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel du Siéml. Il aura pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti(e), des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier.

Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le Centre de formation des apprentis (CFA).

Le maître d'apprentissage est un agent de la collectivité, reconnu pour ses qualités professionnelles, relationnelles et pédagogiques. Il accepte d'organiser et de coordonner, la formation de l'apprenti et de contribuer à sa formation en situation de travail. Le maître d'apprentissage organise pour l'apprenti un parcours cohérent et complet correspondant au diplôme préparé et au profil de l'apprenti. Il est le référent professionnel et pédagogique de l'apprenti, garant du parcours d'apprentissage organisé sur les lieux de travail. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié du CFA.

Il doit :

- détenir le diplôme ou titre correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, et justifier d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti ;

- ou justifier de 2 ans d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

Il est prévu que le directeur général adjoint du pôle technique, exerce ce rôle de maître d'apprentissage, en lien avec la cheffe de service SIG.

Le Siéml prendra en charge le coût de la formation de l'apprenti(e) dans le CFA qui l'accueillera et la rémunération, calculée en fonction de l'âge et du niveau de diplôme préparé. Elle s'exprime en pourcentage du SMIC (1521,22 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	27 %	43 %	53 %	
2 <sup>ème</sup> année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 <sup>ème</sup> année	55 %	67 %	78 %	

NB : le pourcentage du SMIC est majoré de 10 points pour un diplôme préparé de niveau 4 et de 20 points pour un diplôme préparé de niveau 3.

Pour un(e) apprenti(e) entre 21 et 25 ans pour un diplôme de niveau 5, le coût au titre de la première année est estimé, pour le Siéml, à 9890 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 modifiée, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

Vu le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 modifié, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 modifié, relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) ;

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le décret n°2018-1173 du 19 décembre 2018 portant relèvement du salaire minimum de croissance ;

Vu le décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis ;

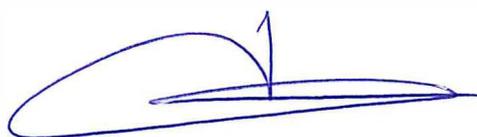
Vu l'avis favorable du comité technique ;

**Le comité syndical, à l'unanimité des présents,**

- **décide de conclure**, dès la rentrée scolaire 2019, un contrat d'apprentissage tel qu'exposé dans la présente délibération ;
- **autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de formation d'apprentis, étant précisé que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	30
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	30

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Autorisation de recours à l'apprentissage (annule et remplace DELCOSY38)

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/07/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/07/2019

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY38BIS ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20190625-DELCOSY38BIS-DE

---

**Date de décision :** 25/06/2019

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°39 / 2019

Délibération du Comité syndical  
Séance du 25 juin 2019

**Modification du tableau des emplois et des effectifs**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 30 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		X
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
LEFORT Alain, suppléant GELINEAU J.	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X

Était invitée sans voix délibérative, Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, receveur du Siéml, représentée par M. HURUGUEN.

Était présente sans voix délibérative, Mme BRIN, invitée en leur absence par MM. Paul MANCEAU et Marc BIELIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant désignés par MAUGES COMMUNAUTÉ pour la circonscription électorale de MAUGES COMMUNAUTÉ.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois permet d'indiquer, plusieurs fois au cours d'un exercice budgétaire, les mises à jour relevant soit des créations, des suppressions ou transformations de postes (changements de cadres d'emplois, de grades, de temps de travail etc.). Par transparence, et à la demande des membres du comité technique, le tableau mentionne également la liste des postes non permanents.

Ainsi, outre la mention de l'accueil d'un apprenti (dans les emplois non permanents), conformément à la délibération n° 38 / 2019 du 25 juin 2019, plusieurs modifications d'ordres organisationnel et fonctionnel nécessitent une mise à jour de ce document.

#### **1- Restructuration de services**

- Création d'une fonction de DGA du pôle énergie et mutation interne du DGA ressources sur cette fonction ; le poste de DGA ressources apparaît vacant.
- Constitution d'un service SIG (système d'informations géographiques).

#### **2- Changements de cadres d'emplois ou de grades**

- Nomination d'un attaché au grade d'attaché principal à la suite de la CAP du mois de mars.
- Nomination d'un technicien contractuel au grade d'agent de maîtrise à la suite d'une réussite à concours.
- Dans le cadre du départ à la retraite de l'opérateur cartographie du service éclairage public, possibilité de transformation du poste d'agent de maîtrise en technicien, y compris contractuel article 3-3-1°, au vu de la spécificité des nouvelles missions attendues dans le domaine des systèmes d'information géographique.
- Transformation du poste de responsable de secteur sud-ouest sur le grade de technicien contractuel vers celui d'ingénieur, dans le cadre de la réussite au concours.
- Requalification générale des postes de chargés d'affaires éclairage public et infrastructures contractuels sur l'article 3-2 vers l'article 3-3-1° au vu de l'évolution des missions, de l'exigence attendue en matière d'expertise technique et des difficultés de recrutement afférentes. Cette transformation sur le tableau des effectifs permet en effet de contractualiser sur une durée de 3 ans renouvelable une fois avant pérennisation en CDI.
- Transformation du poste de rédacteur contractuel article 3-2 en attaché contractuel article 3-3-2° sur les missions de chargée de projet gouvernance et de projets éditoriaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

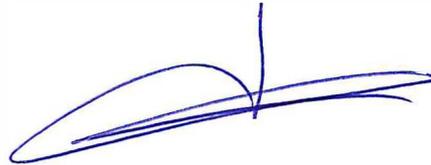
Vu la délibération n° 38 / 2019 du 25 juin 2019 autorisant l'accueil d'un apprenti à la rentrée 2019 (dans les emplois non permanents) ;

Vu l'avis favorable du comité technique ;

**Le comité syndical, à l'unanimité des présents,**

- **décide** de modifier le tableau des effectifs et des emplois du Siéml, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	30
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	30

EMPLOIS											EFFECTIFS			
Directions / Services	Libellé du poste ou de la fonction	Quotité de temps de travail du poste	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois/Grade du poste créé par délibération	Autorisés ETP	Pourvus	Non pourvus	A pourvoir	Cadre d'emplois d'évolution du poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut	Position	Quotité du temps de travail de l'agent
						63	54	9	9					
DIRECTION GENERALE	Directeur Général des Services	35/35è	Administrative	A	ADMINISTRATEUR	1	1	0	0		Administrateur territorial	Titulaire	Activité	100%
	Directeur Général Adjoint pôle technique	35/35è	Technique	A	INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	1	1	0	0		Ingénieur en chef hors classe	Titulaire	Activité	100%
	Directeur Général pôle énergie	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0		Ingénieur principal	Titulaire	Activité	100%
	Directeur Général Adjoint pôle ressources	35/35è			A		1	0	1	1		Titulaire	Activité	100%
	Chargé du contrôle des concessions	35/35ème	Technique	A	INGENIEUR/ATTACHE	1	0	1	1					
	Chargée de projets éditoriaux et gouvernance	35/35è	Administrative	B	ATTACHE	1	1	0	0		Attaché	Contractuel 3-3-2*	Activité	100%
SERVICE SIG	Chef de service	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0		Ingénieur	Contractuel	Activité	100%
	Géomaticien PCRS	35/35ème	Technique	B	TECHNICIEN	1	0	1	1					
	Opérateur géomatique	35/35ème	Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE/AGENT DE MAITRISE	1	0	1	1					
	Géomaticien	35/35è	Technique	C	AGENT DE MAITRISE	1	1	0	0	Technicien	1 agent de maîtrise	Titulaire	Activité	80%

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES	Directeur	35/35è	Technique	A	INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	1	1	0	0		Ingénieur en chef hors classe	Titulaire	Activité	100%
	Adjoint au directeur service éclairage public	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0		1 Ingénieur territorial	Titulaire	Activité	90%
	Chargés d'affaires Eclairage Public	35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	2	2	0	0		1 technicien ppal de 1è cl 1 technicien	1 Titulaire 1 Contractuel article 3-3-1°	Activité	100%
		35/35è	Technique	C	AGENT DE MAITRISE	1	1	0	0	Technicien	agent de maîtrise	Titulaire	Activité	100%
	Chargé d'affaires géoréférencement des réseaux Epu	35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	1	1	0	0	Technicien	agent de maîtrise	Titulaire	Activité	100%
	Opérateur géomatique	35/35è	Technique	C	AGENT DE MAITRISE	1	1	0	0		agent de maîtrise	Titulaire	Activité	100%
	Technicien SIG Epu	35/35è	Technique	B	TECHNICIEN CONTRACTUEL article 3- 3-1°	1	0	1	1					
	Gestionnaire administratif et comptable Eclairage Public	35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	1	1	0	0		1 rédacteur ppal 2ème cl	Titulaire	Activité	100%
	Directeur	35/35è	Technique	A	INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	1	1	0	0		Ingénieur en chef hors classe	Titulaire	Activité	100%
	Adjoint au directeur service infrastructures	35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	1	1	0	0	Ingénieur	Technicien Principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	100%
	Responsable de secteur	35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	3	3	0	0	Ingénieur	3 techniciens territoriaux principaux de 1ère classe	3 titulaires	Activité	100%
	Responsable de secteur	35/35è	Technique	Ingénieur	INGENIEUR	1	1	0	0		1 ingénieur	1 titulaire	Activité	100%

	Chargés d'affaires Infrastructures et réseaux de distribution électrique	35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	6	6	0	0		2 techniciens ppaux 1è cl 4 techniciens territoriaux	4 titulaires 2 contractuels article 3-3-1°	Activité	100%
		35/35è	Technique	C	AGENT DE MAITRISE	1	1	0	0	Technicien	agent de maîtrise	stagiaire	Activité	100%
		35/35è	Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE	2	2	0	0	Technicien	2 adjoints techniques	titulaire Titulaire	Activité Activité	100% 100%
	Assistante de secteur et de direction	35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1			Rédacteur	1 adjoint administratif principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	100%
	Assistants de secteur	35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	3	3	0	0		1 adjoint administratif principal de 1ère classe 2 adjoints administratifs	Titulaire	Activité	80% 100 %
DIRECTION ENERGIE	Chef de projet énergétiques	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0		1 ingénieur territorial	contractuel article 3-3 - 2°	Activité	100%
	Chef de projet planification énergétique	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0		1 ingénieur territorial	contractuel article 3-3 - 2°	Activité	100%
	Ingénieur EnR	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0		1 ingénieur territorial	contractuel article 3-3 - 2°		
	Chef de projet mobilité durable	35/35è	Technique/administrative	A	INGENIEUR OU ATTACHE	1	0	1	1					
	Conseiller en énergie partagé	35/35è	Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE	1	1	0	0		1 adjoint technique	Titulaire	Activité	100%
		35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	2	0	2	2					
		35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	3	3	0	0		3 techniciens territoriaux	Contractuels article 3-3 1°	Activité	100%
DIRECTION DES FINANCES	Directrice	35/35è	Administrative	A	ATTACHE	1	1	0	0		1 attaché ppal	Titulaire	Activité	100%
	Coordinatrice budgétaire et comptable	35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	0	0	Rédacteur	1 adjoint adm ppal de 1è cl	Titulaire	Activité	80%
	Opérateurs comptables	35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	2	2	0	0		1 adjoint administratif ppal de 1ère cl 1 adjoint administratif ppal 2ème cl	Titulaire	Activité	100% 80%
	Directrice	35/35è	Administrative	A	ATTACHE	1	1	0	0		1 attaché principal	Titulaire	Activité	100%

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GENERAUX	Responsable des affaires juridiques, achats et moyens généraux	35/35è	Administrative	A	ATTACHE	1	0	1	1					
	Assistante moyens généraux (accueil et gestion administrative)	35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	0	0		1 adjoint administratif de 2ème classe	Titulaire	Activité	100%
	Gestionnaire achats et marchés publics	35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	1	1	0	0		1 Rédacteur principal de 1ère cl	Titulaire	Activité	50%
	Gestionnaire administration du personnel et paie	35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	1	1	0	0		1 rédacteur ppal de 1è cl	Titulaire	Activité	80%
	Assistante RH	35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	0	0		1 adjoint adm ppal 1ère cl	Titulaire	Activité	100%
	Chargée de communication/événementiel	35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	1	1	0	0		1 Rédacteur ppal 2ème cl	Titulaire	Activité	80%
	Chargée de conception graphique	35/35è	Administrative	A	ATTACHE	1	1	0	0		1 attaché	Contractuel	Activité	100%
	Responsable SI	35/35è	Administrative	A	ATTACHE	1	1	0	0		1 attaché territorial	Titulaire	Activité	100%
AUTRES POSTES BUDGETAIRES NON POURVUS		35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	1	0	1	0					
		35/35è	Technique	C	AGENT DE MAITRISE	3	0	3	0					
		35/35è	Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE	1	0	1	0					
		35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	0	1	0					
POSTES NON PERMANENTS	Conseiller en énergie partagé	35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	CDD 18 mois	Accroissement saisonnier et temporaire d'activité Article 3 alinéa 1 et alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26.01.1984				1 technicien contractuel	Non titulaire	Activité	100%
	Chargée de mission renégociation du contrat de concession	26,25/35è	Administrative	A	ATTACHE	CDD 12 mois	Accroissement temporaire d'activité Article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26.01.1984				1 attaché contractuel	Non titulaire	Activité	75%
	Assistante de secteur	35/35è	Administrative	C	ADJOINT	CDD selon la durée d'absence et le temps de remplacement nécessaire	Remplacement d'un agent indisponible Article 3-1 de la loi n°84-53 du 26.01.1984				1 adjoint administratif contractuel	Non titulaire	Activité	100%
	Géomaticien	35/35è	Technique				Apprentissage							

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Modification du tableau des effectifs (annule et remplace DELCOSY39)

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/07/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/07/2019

---

**Numéro de l'acte :** DEL39BIS ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20190625-DEL39BIS-DE

---

**Date de décision :** 25/06/2019

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**Syndicat intercommunal  
 d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical  
 Séance du 25 juin 2019

Cosy / n° 40 / 2019

**Convention avec Angers Loire Métropole pour la conduite du projet « Territoire intelligent »**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		X
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
LEFORT Alain, suppléant GELINEAU J.	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X

Était invitée sans voix délibérative, Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, receveur du Siéml, représentée par M. HURUGUEN.

Était présente sans voix délibérative, Mme BRIN, invitée en leur absence par MM. Paul MANCEAU et Marc BIELIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant désignés par MAUGES COMMUNAUTÉ pour la circonscription électorale de MAUGES COMMUNAUTÉ.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

La volonté politique actuelle d'Angers Loire Métropole et de ses communes membres est de créer un territoire facilitateur de nouveaux services et de nouveaux usages et à la pointe notamment en termes d'objets connectés. Ce territoire intelligent angevin positionnerait au cœur de la démarche la mise en place d'outils permettant une gestion efficiente des ressources et la création de nouveaux services aux usagers. Il s'agirait d'un écosystème utilisant le numérique pour améliorer la qualité des services urbains et en réduire les coûts.

La première étape dans ce projet ambitieux a consisté à lancer un marché global de performance visant notamment à développer une architecture propice à véhiculer des données urbaines numériques susceptibles d'une utilisation interne et transversale aux services de la collectivité, mais aussi à court terme aux habitants et entreprises du territoire, autour des grands enjeux de l'innovation et du développement économique, du rayonnement et de l'attractivité, de l'environnement et de la qualité de vie. Ce marché intègre notamment la thématique éclairage public.

Il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de douze ans avec un montant estimé à 120 M€ dont la moitié pour l'éclairage public.

Le lancement par Angers Loire Métropole du marché en groupement de commande avec la ville d'Angers a été voté lors du conseil de communauté du 10 décembre 2018.

L'assistance du Siéml pour le suivi de l'exécution du marché global de performance en ce qui concerne l'éclairage public est apparue comme indispensable, compte-tenu, tant de son expertise, que de sa participation financière, au bénéfice du projet de territoire intelligent et de ses habitants.

Selon les dispositions de l'article L. 2511-3 du Code de la commande publique, la communauté urbaine souhaite confier au Siéml le portage de la maîtrise d'ouvrage sur la thématique éclairage public dans le cadre d'une quasi-régie pour suivre l'exécution du marché global de performance sur cette compétence ↔

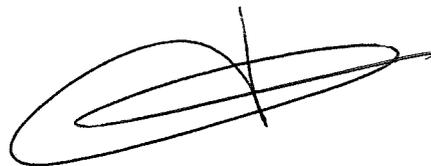
Considérant que la convention, annexée à la présente délibération, porte sur l'organisation des relations entre la communauté urbaine et le Siéml, dans la gestion de la compétence de la communauté urbaine relative à la création et la gestion du réseau d'éclairage public, en investissement comme en fonctionnement, en lien avec les prestations qui seront réalisées pour la communauté urbaine par le futur titulaire du marché global de performance relatif au « territoire intelligent » ;

Considérant le périmètre géographique concerné ainsi que la nature des missions confiées au Siéml telles qu'établies dans la convention, ainsi que les relations financières entre ALM et le Siéml qui en résultent ;

#### **Le comité syndical, à l'unanimité des présents,**

- **autorise** le Président à signer la convention de prestations intégrées en « quasi-régie », en vertu de l'article L. 2511-3 du Code de la commande publique, par lequel ALM confie au Siéml le suivi de l'exécution du marché global de performance Territoire Intelligent en ce qui concerne l'éclairage public, étant précisé que ce contrat entre en vigueur à sa date de signature et prend fin dix-huit mois après clôture du marché du prestataire ;
- **autorise** le Président à signer tout avenant relatif à cette convention, étant précisé que dans le cadre de cette délégation, il en informera le comité syndical du Siéml.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

## **Contrat de prestations intégrées dites « in house » ou quasi-régie**

### **Relatif à l'éclairage public**

**Entre** Angers Loire Métropole, représentée par C. Béchu, son Président, dûment autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil communautaire du 17 juin 2019, ci-après désignée « la Communauté urbaine »

**Et** le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, dûment représenté par Jean-Luc Davy, son Président, en vertu d'une délibération du conseil syndical en date du 25 juin 2019, ci-après désigné « le SIéML »

## **1. LE CONTEXTE**

### **1.1 L'éclairage public**

En vue de sa transformation en Communauté urbaine, intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les communes membres d'Angers Loire Métropole lui ont transféré leur compétence en matière d'éclairage public, par délibérations concordantes intervenues avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Par délibérations du 14 septembre 2015, Angers Loire Métropole a approuvé sa substitution de plein droit à ses communes membres, au sein du SIéML, sur le fondement de l'article L. 5216-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans l'attente de la mise en place définitive de l'organisation la plus efficiente en proximité, et d'une gouvernance lui permettant d'exercer les compétences précitées, sur l'ensemble de son territoire, afin d'assurer la continuité et la sécurité du service public, jusqu'alors assurées par certaines communes (Angers, Trélazé, Sainte-Gemmes-sur-Loire), s'appuie sur les services de ces dernières. Elle leur confie l'exercice pour son compte de la création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'éclairage public, ainsi que l'y autorisent les dispositions l'article L.5215-27 du Code général des collectivités territoriales. Ces conventions sont en vigueur jusqu'au 31/12/2021.

### **1.2 Le territoire intelligent**

Quelles qu'en soient leur taille, les collectivités doivent désormais utiliser les nouvelles technologies pour faire face aux défis majeurs actuels (environnementaux, financiers, mobilités...).

Depuis plusieurs années, Angers Loire Métropole est un territoire où des filières de pointe se sont développées notamment dans l'électronique et le numérique. Reconnu au travers de la qualité de son enseignement supérieur et de la recherche (Université d'Angers, ESEO, ESAIP, etc.), des acteurs économiques (Eolane, ATOS, Scania, etc.) et de ses outils (Cité de l'Objet Connecté, French-Tech, PAVIC, etc.).

Sur ce territoire ont déjà été conduites diverses expérimentations en lien avec l'agriculture, la « silver économie », les objets connectés, le génie urbain, la culture, l'éducation, etc. Angers a également déployé des services dématérialisés (dispositif et Carte A'Tout, applications diverses...).

Angers Loire Métropole est également reconnue par son dynamisme économique et numérique. Cette situation est source de développement de projets communs à l'échelle du territoire.

La volonté politique actuelle d'Angers Loire Métropole et de ses communes membres est de poursuivre la dynamique et d'aller au-delà de son image de territoire d'expérimentation. Il s'agit d'en faire un territoire facilitateur de nouveaux services et de nouveaux usages et à la pointe notamment en termes d'objets connectés. Ce territoire intelligent angevin positionnerait au cœur de la démarche la mise en place d'outils permettant une gestion efficiente des ressources et la création de nouveaux services aux usagers. Il s'agirait d'un écosystème utilisant le numérique pour améliorer la qualité des services urbains et en réduire les coûts.

La première étape dans ce projet ambitieux a consisté à lancer un marché global de performance visant notamment à développer une architecture propice à véhiculer des données urbaines numériques susceptibles d'une utilisation interne et transversale aux services de la collectivité, mais aussi à court terme aux habitants et entreprises du territoire, autour des grands enjeux de l'innovation et du développement économique, du rayonnement et de l'attractivité, de l'environnement et de la qualité de vie.

Ce marché intègre notamment la thématique éclairage public.

Les prestations confiées au titulaire du marché sont (notamment) :

- La proposition de programmation des travaux de renouvellement en lien avec les objectifs et engagements du marché,
- Les travaux de renouvellement (candélabres, lanternes, armoires, réseaux...) en lien avec les objectifs et engagements du marché,
- La mise en conformité électrique et de sécurité des installations,
- L'équipement des candélabres par des capteurs divers (présence, pilotage...) qui permettront non seulement d'atteindre les objectifs du marché mais également de rendre adaptable (intelligent) le parc de matériel,
- Les extensions du réseau d'éclairage public hors opérations d'aménagements (lotissements, zones d'activités et zones industrielles),
- La partie éclairage public des opérations d'enfouissement de réseaux pour toute la part aérienne de ces travaux. Les terrassements, génie civil, les massifs, les câblages étant réalisés par d'autres marchés du SIéML,
- La maintenance et l'exploitation des installations, afin d'atteindre les objectifs de qualité (taux de panne, disponibilité, délais de remise en service...) qui seront négociés dans le cadre du marché.

***La maintenance comprend :***

- L'entretien préventif selon les modalités définies,
- Les interventions de recherche de panne, de sécurisation et de dépannage y compris petites fournitures,
- L'établissement des devis pour les réparations nécessaires à la remise en service des installations.

***L'exploitation comprend :***

- La mise à jour, du Système d'Information Géographique (SIG), alimenté par le titulaire via la base de données « matériels » à créer et tenir à jour au plus près des interventions,
- La gestion cartographique de l'ensemble des réseaux,

- La mise à disposition d'un outil de type gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) permettant aux membres du groupement de signaler les anomalies, d'avoir l'accès à l'ensemble des données patrimoniales, au suivi des affaires et aux indicateurs nécessaires au contrôle du marché,
- La réponse aux déclarations de travaux (DT), déclaration d'intention de commencement de travaux (DT/DICT), autorisation temporaires d'utilisation (ATU), et les repérages terrain si nécessaire,
- La gestion des investigations complémentaires nécessaires pour répondre aux maîtres d'ouvrages et exécutants des travaux,
- Les consignations et déconsignations d'installations,
- La gestion des accidents avec tiers responsable,
- Tous les tableaux de bords et outils de rapports d'activité négociés dans le cadre du marché

Ce projet devrait répondre aux objectifs suivants :

- Accélérer la transition énergétique,
- Améliorer le service aux habitants du territoire tout en répondant aux enjeux du développement durable,
- Optimiser la gestion du service public et diminuer ses coûts de fonctionnement,
- Contribuer au rayonnement et au développement du territoire.

Le lancement de ce marché en groupement de commande avec la Ville d'Angers a été voté à l'unanimité du Conseil de communauté du 10 décembre 2018.

### **1.3 Le Syndicat d'Energies de Maine-et-Loire (SléML)**

Le SléML regroupe l'ensemble des communes de Maine-et-Loire, à l'exception d'Epied et des 29 communes membres de la Communauté urbaine, ainsi que les 9 intercommunalités du Département.

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, il assure pour tous les membres, dans le respect du contenu des Cahiers des Charges de Concession en vigueur :

- L'exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité,
- La représentation et la défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les exploitants,
- La maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité.

De même, en vertu de ses statuts, le SléML « assure à la demande expresse d'une personne publique : adhérent, autre collectivité territoriale, autre établissement public de coopération intercommunale, syndicat mixte ou établissement public, des prestations de services dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, et des travaux d'équipement collectif et d'infrastructures, en particulier : éclairage public ». Le SléML offre ainsi des conseils administratifs, juridiques, financiers et techniques aux collectivités membres et à leurs groupements qui le demandent, pour leurs relations avec les services publics et les entreprises. Il réalise, fait réaliser ou aide techniquement et financièrement à la réalisation notamment des études, diagnostics et travaux relatifs à la maîtrise de l'énergie.

L'assistance du SléML pour le suivi de l'exécution du marché global de performance en ce qui concerne l'éclairage public, est apparue comme indispensable compte tenu tant de son expertise, que de sa participation financière, au bénéfice du projet de territoire intelligent et de

ses habitants. Les enseignements issus du projet de territoire intelligent pourront en outre être mis à profit par le SIéML pour lui permettre de faire évoluer son offre de service auprès des communes du département.

La présente convention est conclue en vertu de l'article L. 2511-3 du code de la commande publique.

Elle a pour objet d'organiser les relations entre la Communauté urbaine et le SIéML, dans la gestion de la compétence de la Communauté urbaine affectée à la création et la gestion du réseau d'éclairage public, en investissement comme en fonctionnement, en lien avec les prestations qui sont réalisées pour la Communauté urbaine par le titulaire du marché global de performance. Cette convention associe le SIéML à la gestion de cette compétence, qui reste dévolue à la Communauté urbaine, et n'emporte pas son transfert au SIéML.

## **2. PERIMETRE ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES DES PARTIES**

Pour l'assister dans le cadre de l'exécution du marché global de performance sur la thématique éclairage public la Communauté urbaine confie au SIéML les missions de service public définies au 2.3, sur le périmètre géographique défini au 2.1.

### **2.1 Le périmètre géographique concerné**

La Communauté urbaine est compétente pour l'ensemble des communes de son territoire, mais pour tenir compte du fait de la délégation d'une partie de cet exercice à la commune d'Angers, le périmètre géographique d'intervention du SIéML est constitué des 28 communes suivantes :

Avrillé, Beaucouzé, Béhuard, Bouchemaine, Briollay, Cantenay-Epinard, Ecoflant, Ecuillé, Feneu, Le Plessis-Grammoire, Les Ponts-de-Cé, Longuenée-en-Anjou, Loire-Authion, Montreuil-Juigné, Mûrs-Erigné, Rives-du-Loir-en-Anjou, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Léger-de-Linières, Saint-Martin-du-Fouilloux, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Sarrigné, Savennières, Soulaines-sur-Aubance, Soulaire-et-Bourg, Trélazé, Verrières-en-Anjou.

Pour les communes de Ste Gemmes-sur-Loire et Trélazé, les commandes de travaux ou prestations dans le cadre du marché global de performance ne débuteront qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **2.2 Les engagements de la Communauté urbaine**

La Communauté urbaine s'engage :

- à communiquer au SIéML le marché global de performance qui sera signé avec le titulaire désigné, et plus généralement à mettre à la disposition du SIéML l'ensemble des informations nécessaires à la bonne exécution de la convention ;
- A valider, dans les délais convenus avec le SIéML la planification des déploiements, leur territorialisation et les choix technologiques proposés par le titulaire du marché de Territoire Intelligent, avec l'appui d'expertise du SIéML. De même, elle s'engage à valider dans un délai à définir ensemble, toute opération de réparation, renouvellement, extension, présentée par le SIéML comme cohérente et conforme au projet global et au besoin des communes,
- A verser tous les contributions et participations appelés par le SIéML dans le cadre des travaux qu'il pilotera après validation susmentionnée. Cela se fera avec appel d'acomptes et de soldes à la clôture des prestations.

Les opérations d'enfouissement de réseaux feront l'objet de conventions particulières si nécessaire.

## **2.3 Les engagements du Syndicat d'Énergies de Maine-et-Loire**

Le SléML intervient sur le territoire qui lui est confié au 2.1, en pilotant la partie de ce marché relative à la thématique Eclairage public et en cofinançant une partie des prestations du titulaire du marché global de performance.

A ce titre, il valide les propositions technico-financières faites par le titulaire du marché.

Il assure le contrôle de la performance et de la qualité des prestations réalisées par le titulaire :

- Par des contrôles de terrain,
- Par l'analyse critique des documents, des rapports et des données de l'outil GMAO mis à disposition par le titulaire dans le cadre du marché.

Il rend compte au moins deux fois par an, à la Communauté urbaine, de l'avancée des travaux et résultats d'exploitation, selon des modalités à définir d'un commun accord.

### **2.3.1 Prestations relatives aux travaux d'investissement (réparation, extension, rénovation du réseau)**

Après avoir analysé la proposition de travaux faite par le titulaire du marché global de performance, et l'avoir validé avec la Communauté urbaine, il informe la commune, sur le territoire duquel les travaux doivent intervenir, du projet, de ses modalités et délais.

Le SléML commande ensuite, pour le compte de la Communauté urbaine, les travaux au titulaire du marché global de performance, qui les réalise. Dans le cadre de ces travaux, il procède aux ordres de service et d'arrêt nécessaires et justifiés.

Le SléML contrôle la bonne exécution des travaux par le titulaire et réceptionne ceux-ci.

A cet effet, sur les travaux le nécessitant, le SléML missionne, pour le compte de la Communauté urbaine, un bureau de contrôle afin de vérifier la conformité des installations construites par le titulaire.

Le titulaire facture les travaux au SléML, qui les paie et appelle des contributions auprès de la Communauté urbaine, en fonction de son règlement financier.

Enfin, il s'assure régulièrement de l'intégration de toute modification patrimoniale dans la base de données tenue par le titulaire du marché.

### **2.3.2 Prestations relatives au fonctionnement du réseau**

#### **2.3.2.1 Entretien préventif**

Le SléML valide la proposition de planning et d'intervention du titulaire, les modalités d'intervention, et s'assure de la bonne réalisation des prestations d'entretien préventif dues au titre du marché global de performance et paye la prestation.

### **2.3.2.2 Dépannage**

Dans le cadre du marché global de performance, le titulaire mettra en place un outil de GMAO ou de supervision permettant aux communes, voire au SiéML, de :

- Déclarer les pannes qui auraient échappé à la vigilance du titulaire,
- Demander des interventions particulières (réglage d'horaires, changement de régimes,).

Le SiéML contrôle que les interventions aient bien donné lieu à satisfaction auprès des collectivités. Il relance si besoin le titulaire. Il valide également, pour le compte de la Communauté urbaine, les commandes et / ou prestations réalisées si elles donnent lieu à facturation non incluse dans les forfaits de maintenance et d'exploitation. Le SiéML rémunère les prestations réellement exécutées selon les modalités décrites au 3.

#### **Exploitation**

Au démarrage du marché global de performance, et conformément à celui-ci, le SiéML fournit au titulaire les données SIG géo-référencées en sa possession. Parmi ces données, 230 km sur 635 km de réseaux souterrains sont géo-référencés en classe A.

Au cours des 2 premières années du marché, le SIEMML transmet au titulaire les résultats du géo-référencement des 405 km de réseaux non géo référencés à ce jour.

Puis, au cours du marché, le SIEMML transmet au titulaire les plans de récolements géo-référencés correspondant aux travaux d'éclairage public effectués hors du marché de performance.

Pour toute extension d'aménagement (lotissements, zones d'activités et zones industrielles), le SiéML assure la coordination, pour le compte de la Communauté urbaine, avec l'aménageur pour la future rétrocession des installations dans le domaine public. Après réception des installations, l'exploitation de ces nouvelles installations incombera au titulaire du marché de performance au travers d'un ordre de service adapté.

Le SiéML s'assure de la bonne tenue des données SIG et cartographiques proposées par le titulaire, de leurs mises à jour régulières en fonction des interventions du marché et des documents géo-référencés fournis par le SiéML concernant le géo référencement de l'existant et les travaux d'éclairage public effectués hors du marché de performance. Enfin, le SiéML s'assure du bon traitement des réponses aux DT, DICT, et ATU.

Quelle que soit la typologie ou les prestations qu'il a validé, le SiéML règle le montant de la facture selon les modalités décrites au 3.

### **2.3.2.3 Evolution des prestations du SiéML**

Il est convenu entre les parties, compte-tenu de la durée de la convention, que celle-ci pourra évoluer, par voie d'avenant autant que nécessaire, sur interpellation de l'une ou l'autre des parties, en fonction :

- Du marché global de performance signé avec le titulaire retenu et de son évolution,
- De l'évolution du projet sur la durée.
- Des évolutions règlementaires.

### **3. RELATIONS FINANCIERES**

La Communauté urbaine verse au SIéML ses contributions, telles que définies dans le règlement financier du SIéML, en fonction :

- De la nature des travaux,
- De la perception ou non par le SIéML de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'électricité (TCCFE), qui émane de la commune sur laquelle ont lieu les travaux.

#### **3.1 Paiements des prestations :**

Le SIéML paie au titulaire du marché global de performance les prestations et travaux réalisés.

Le paiement des prestations est fait en TTC. Le SIéML récupère la TVA au travers du FCTVA. Les contributions appelées seront donc nettes de taxe pour les prestations relatives à la section d'investissement.

Les contributions de fonctionnement seront appelées sur la base des montants TTC.

#### **3.2 Appels de contributions :**

En fonction des opérations lancées, notamment de leur montant, ou de leur durée dans le temps, le SIéML appellera les contributions selon les modalités du règlement financier du syndicat

Les appels à contribution de fonctionnement se font en début d'année.

Les prestations non incluses dans les missions de maîtrise d'œuvre exercées habituellement par le SIéML peuvent faire l'objet d'une contribution complémentaire appelée auprès de la Communauté urbaine.

#### **3.3 Certificats d'économies d'Énergie :**

Pour tenir compte des volumes financiers investis dans le cadre de cette convention, le bénéfice des certificats d'économie d'énergie (CEE), générés par les travaux réalisés dans le cadre du marché global de performance, est réparti au prorata des investissements portés par la Communauté urbaine et le SIéML.

La Communauté urbaine gèrera dans ce cadre le dépôt des dossiers de vente des CEE, sur la base des documents remis par le titulaire du marché global de performance, et reversera en année N+1 la part prorata revenant au SIéML.

### **4. ASSURANCES**

Le SIéML s'engage à disposer des assurances nécessaires pour couvrir l'exécution des prestations objet de la convention.

### **5. DUREE DE LA CONVENTION**

La durée de la convention débute à date de sa signature. Elle prend fin dix-huit mois après clôture du marché du prestataire.

## **6. RESILIATION**

La présente convention peut être résiliée avant son terme par l'une ou l'autre des parties, après accord des deux parties, au moins 3 mois avant son terme.

## **7. ATTRIBUTION JURIDICTIONNELLE**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige portant sur l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend à la juridiction territorialement compétente.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, toute action contentieuse doit être soumise au Tribunal Administratif de Nantes.

**A Angers, le XXX**

**Pour la Communauté urbaine,**

**Le Président, Christophe Béchu**

**Pour le SIéML,**

**Le Président, Jean-Luc Davy**

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Convention avec Angers Loire Métropole Territoire intelligent

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/07/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/07/2019

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY40 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20190625-DELCOSY40-DE

---

**Date de décision :** 25/06/2019

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°41 / 2019

Délibération du Comité syndical  
Séance du 25 juin 2019

**Divers fonds de concours relatifs aux travaux d'électrification et d'éclairage public**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 30 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		X
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
LEFORT Alain, suppléant GELINEAU J.	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X

Était invitée sans voix délibérative, Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, receveur du Siéml, représentée par M. HURUGUEN.

Était présente sans voix délibérative, Mme BRIN, invitée en leur absence par MM. Paul MANCEAU et Marc BIELIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant désignés par MAUGES COMMUNAUTÉ pour la circonscription électorale de MAUGES COMMUNAUTÉ.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées ;

Considérant que le financement de ces différentes listes d'opérations a été prévu au budget 2019 ;

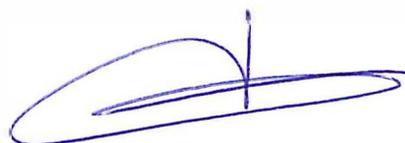
**Le comité syndical, à l'unanimité des présents,**

- **décide** de solliciter les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :
  - en matière de travaux d'effacement de réseaux :
    - les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 1) ;
  - en matière d'éclairage public :
    - les extensions des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités (annexe 2),
    - les rénovations du réseau d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés (annexe 2),
    - les rénovations du réseau d'éclairage public liées à un renforcement (annexe 2),
    - les changements de mâts accidentés y compris lanternes (annexe 4) ;
  - en matière d'infrastructure de réseau pour vélo à assistance électrique :
    - pose de bornes (annexe 3).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,

Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	30
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	30

## Annexe 1

**Fonds de concours  
PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES**  
(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

### Effacement de réseaux

Commune	Commune déléguée	N° opération	Libellé	Montant des travaux (€ net de taxe)	Montant du fonds de concours demandé à la commune (€ net de taxe)
MONTREVAULT SUR EVRE	BOISSIERE S/ EVRE	218.18.21	EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA GILLETTERIE	73 440,00 €	14 690,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	FIEF SAUVIN	218.16.18	EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE L'EVRE	85 190,00 €	17 040,00 €
OMBREE D'ANJOU	POUANCE	248.16.03	Centre Ville (travaux supplémentaires)	64 680,00 €	12 940,00 €

## Annexe 2

**Fonds de concours  
PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES**  
(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

### Eclairage Public

Commune	Commune déléguée	N° opération	Libellé	Montant des travaux (€ net de taxe)	Montant du fonds de concours demandé à la commune (€ net de taxe)
<b>Extension des réseaux d'éclairage public hors lotissement d'habitation et d'activité</b>					
AVRILLE		015.17.02	EXTENSION EP CHEMIN D'ACCES ECOLE DU BOIS DU ROY	6 780,00 €	5 090,00 €
BAUGE EN ANJOU	BAUGE	018.19.05	Alimentation Wifi Videoprotection	1 610,00 €	1 210,00 €
CHANTELOUP LES BOIS		070.19.02	EXTENSION EP PLACE RUE ST MICHEL	12 220,00 €	9 170,00 €
CHAUDEFONDS S/LAYON		082.16.03	Chemin des Perrays	29 050,00 €	21 790,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	JUMELLIERE	092.19.17	Déplacement du candélabre 9 et éclairage de l'accès arrière	5 850,00 €	4 390,00 €
CORON		109.17.01	SEPARATION DES RESEAUX ZONES D'ACTIVITES	3 770,00 €	2 830,00 €
LOIRE AUTHION	BAUNE	307.17.21	Extension EP parking du complexe sportif	17 990,00 €	13 490,00 €
LYS HAUT LAYON	VIHIERS	373.19.01	DEPLACEMENT ET REFECTION DES ALIMENTATIONS DES PRISES MARCHE	6 810,00 €	5 110,00 €
MAUGES SUR LOIRE	MESNIL EN VALLEE	244.19.01	Modification du point d'éclairage n° 34 Rue de la Chapelle	13 000,00 €	9 750,00 €
	St FLORENT LE VIEIL	244.16.24	Dépose du réseau d'éclairage suite à l'acquisition par LOST GRAND SALOIR	5 730,00 €	4 300,00 €
MONTILLIERS		211.19.01	ALIMENTATION PANNEAU D'INFORMATION	6 020,00 €	4 520,00 €
PLAINE		240.18.06	SEPARATION DES RESEAUX ZONES D'ACTIVITES ADC	3 650,00 €	2 740,00 €
SEVREMOINE	St GERMAIN S/MOINE	301.18.40	CREATION D'UNE ARMOIRE D' ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOT	8 380,00 €	6 290,00 €
SEVREMOINE	St MACAIRE EN MAUGES	301.18.07	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU COMMERCE	36 160,00 €	27 120,00 €
SEVREMOINE	St MACAIRE EN MAUGES	301.18.43	EXTENSION EP Place Ste Marguerite, le Square Burkina Faso	83 230,00 €	62 430,00 €
St CHRISTOPHE DU BOIS		269.19.02	Renovation terrain de foot	47 600,00 €	35 700,00 €
St LAMBERT LA POTHERIE		294.18.02	Aménagement Centre Bourg - Chemin piétons rue des Landes - NORMALISATION TRAPPES	810,00 €	610,00 €
TREMENTINES		355.19.02	AMENAGEMENT TRANCHE 3 DEVANT PHARMACIE	18 810,00 €	14 110,00 €
TUFFALUN	NOYANT LA PLAINE	003.18.01	Extension EP Rue Principale	11 050,00 €	8 290,00 €
VAL DU LAYON	St LAMBERT DU LATTAY	292.18.03	Déplacement réseau éclairage public rue de la Gagnerie	4 480,00 €	3 360,00 €
YZERNAY		381.17.04	SEPARATION DES RESEAUX ZONES D'ACTIVITES	1 850,00 €	1 390,00 €
<b>Rénovations des réseaux d'éclairage public</b>					
BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	021.19.02	SQUARE DU 18 JUIN	48 090,00 €	24 050,00 €
BOUCHEMAINE		035.16.02	RENOVATION EP 2018 - Parking Square des Saulaies - Travaux supplémentaires	9 880,00 €	7 410,00 €
LE LION D'ANGERS		176.19.01	renovation 2019	61 230,00 €	30 620,00 €
TESSOUALLE (LA)		343.19.01	ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2019	33 480,00 €	16 740,00 €
<b>Rénovations des réseaux d'éclairage public liés à un renforcement</b>					
LES GARENNES SUR LOIRE	St JEAN DES MAUVRETS	290.15.07	P1 Bourg Rue du Molleton-Contrôle de conformité EP-	100,00 €	50,00 €
MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CHEMIRE S/ SARTHE	220.17.02	P1 BOURG	31 450,00 €	15 730,00 €

## Annexe 3

**Fonds de concours**  
**PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES**  
(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

**Infrastructure de réseau pour vélo à assistance électrique**

Commune	Commune déléguée	N° opération	Libellé	Montant des travaux (€ net de taxe)	Montant du fonds de concours demandé à la commune (€ net de taxe)
INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	INGRANDES S/ LOIRE	160.18.01	BORNES PRISES VAE	7 540,00 €	1 890,00 €

**Fonds de concours**  
**TRAVAUX DE REPARATION PONCTUELS SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**  
(annule et remplace les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP018-19-229	BAUGE_EN_ANJOU (Baugé)	Rempl. lant.553 à 557 - Av Gral De Gaulle	3 730,57 €	75%	2 797,93 €
EP018-19-228	BAUGE_EN_ANJOU (Baugé)	Rempl. lant 419 - Rue de la Résistance	751,71 €	75%	563,78 €
EP018-19-219	BAUGE_EN_ANJOU (Baugé)	Rempl. cand. 121-3 - Place de l'Europe	2 399,48 €	75%	1 799,61 €
EP372-19-94	BAUGE_EN_ANJOU (Le Vieil Baugé)	Rempl. point 11 - Grande Rue	1 223,08 €	75%	917,31 €
EP021-19-233	BEAUFORT_EN_ANJOU (Beaufort en Vallée)	Remplacement lanterne 18 - Rue de l'hopital	1 093,22 €	75%	819,92 €
EP023-18-144	BEAUPREAU_EN_MAUGES (Beaupréau)	Rempl cand. 1476 - Sq de la Dube	525,74 €	75%	394,31 €
EP023-18-145	BEAUPREAU_EN_MAUGES (Beaupréau)	Rempl. ensemble 1477 - Sq de la Dube	2 391,72 €	75%	1 793,79 €
EP023-18-146	BEAUPREAU_EN_MAUGES (Beaupréau)	Rempl. luminaire 1470 - Rue des maronniers	887,38 €	75%	665,54 €
EP023-18-147	BEAUPREAU_EN_MAUGES (Beaupréau)	Rempl. luminaire 174 - Rue Mont de vie	554,13 €	75%	415,60 €
EP023-18-148	BEAUPREAU_EN_MAUGES (Beaupréau)	Rempl. cand.760 - Rue de la closerie	1 033,33 €	75%	775,00 €
EP072-18-105	BEAUPREAU_EN_MAUGES (La Chapelle-du-Genêt)	Pose de projecteur - buvette terrain de foot	1 623,99 €	75%	1 217,99 €
EP345-18-75	BELLEVIGNE_EN_LAYON (Thouarcé)	Rempl. cand 119 - Allée des Acacias	866,12 €	75%	649,59 €
EP345-18-77	BELLEVIGNE_EN_LAYON (Thouarcé)	Rempl. lanterne 421 - Rue des Douves du Château	1 691,70 €	75%	1 268,78 €
EP345-18-78	BELLEVIGNE_EN_LAYON (Thouarcé)	Rempl. lanterne 206 - Rue Jacques du Bellay	1 159,25 €	75%	869,44 €
EP345-18-76	BELLEVIGNE_EN_LAYON (Thouarcé)	Rempl. lanterne 21 - Rue victor Hugo	673,49 €	75%	505,12 €
EP115-19-34	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Coutures)	Remplacement lanterne 33 - Route de Chemellier	949,97 €	75%	712,48 €
EP529-19-40	CA_DE_MAUGES_COMMUNAUTE (Beaupréau en Mauges)	Rempl.portée de cable armoire XC7 - Za Pierre Blanche	2 819,80 €	75%	2 114,85 €
EP515-19-187	CA_DE_MAUGES_COMMUNAUTE (Chemillé en Anjou)	Déplacement mât n°277 - Rte de Chemillé	1 819,22 €	75%	1 364,42 €
EP445-19-47	CC_ANJOU_LOIR_ET_SARTHE (cc du Loir)	Remplacement lant.102 - ZA Blaisonnieres	1 057,65 €	75%	793,24 €
EP445-19-48	CC_ANJOU_LOIR_ET_SARTHE (cc du Loir)	Remplacement lant.17 - ZA les Mulotières	626,27 €	75%	469,70 €
EP058-19-215	Cerqueux (les)	Remplacement en led cand.70 - Salle de sport	726,49 €	75%	544,87 €
EP068-18-105	Champocé-sur-Loire	Mise à disposition réseau 24/24 pour vidéoprotection	8 504,47 €	75%	6 378,35 €
EP092-19-105	CHEMILLE_EN_ANJOU (Chemillé)	Rempl. lanterne n°97-2 - Rue des Pré	979,07 €	75%	734,30 €
EP092-19-92	CHEMILLE_EN_ANJOU (Chemillé)	Rempl. lanterne 1787 (tempête) - Rue aux Moutons	819,80 €	75%	614,85 €
EP351-19-96	CHEMILLE_EN_ANJOU (La Tourlandry)	Rempl. drivers sur les points 233-238	479,55 €	75%	359,66 €
EP199-19-59	CHEMILLE_EN_ANJOU (Melay)	Rempl. 3 drivers sur lanterne 120-121-361	674,49 €	75%	505,87 €
EP281-19-46	CHEMILLE_EN_ANJOU (St-Georges-des-Gardes)	Rempl tête de borne éclairage accidenté	1 000,61 €	75%	750,46 €
EP095-19-19	CHEMILLE_CHAMPTEUSSE (Chemillé-Change)	Rempl. vitre cassée projecteur 6 - Vierge	523,19 €	75%	392,39 €
EP112-19-148	Coudray-Macouard (le)	Rempl. mât 185 - Rue de la Seigneurie	1 409,87 €	75%	1 057,40 €
EP104-19-25	DOUE_EN_ANJOU (Concourson-sur-Layon)	Remplacement points 1-2-4 - Rue Nationale	991,02 €	75%	743,27 €
EP125-19-124	DOUE_EN_ANJOU (Doué-la-Fontaine)	Remplacement candélabre 44 - Rte d'Angers	1 558,29 €	75%	1 168,72 €
EP125-19-124	DOUE_EN_ANJOU (Doué-la-Fontaine)	Remplacement lanterne 165 - Rue des Caves	742,20 €	75%	556,65 €
EP125-19-124	DOUE_EN_ANJOU (Doué-la-Fontaine)	Pose nouvelle lanterne au dos n°286 - Rue Mermoz	742,20 €	75%	556,65 €
EP125-19-124	DOUE_EN_ANJOU (Doué-la-Fontaine)	Rempl. cand 210 - Rue des Fontaines	1 990,64 €	75%	1 492,98 €
EP249-19-83	ERDRE_EN_ANJOU (La Pouéze)	Rempl. lanterne 199 - Rue de Sainte Emerance	761,85 €	75%	571,39 €
EP367-19-131	ERDRE_EN_ANJOU (Vern-d'Anjou)	Réparation lanterne vandalisée 293 - Sq. des Guerches	582,81 €	75%	437,11 €
EP140-19-173	Fontevraud-l'Abbaye	Remplacement horloge C3 - Avenue des roches	816,38 €	75%	612,29 €
EP140-19-174	Fontevraud-l'Abbaye	Remplacement horloge C12 - Rue de Beaulieu	1 688,29 €	75%	1 266,22 €
EP140-19-175	Fontevraud-l'Abbaye	Remplacement borne 433 - Avenue des Roches	743,59 €	75%	557,69 €
EP140-19-176	Fontevraud-l'Abbaye	Remplacement lant.342 - Rue des Potiers	604,96 €	75%	453,72 €
EP140-19-177	Fontevraud-l'Abbaye	Remplacement lant.343 - Rue des Potiers	604,96 €	75%	453,72 €
EP094-19-197	GENNES_VAL_DE_LOIRE (Chênehutte-Trèves-Cunault)	Remplacement mât 233 - Village de la Mimerolle	1 400,29 €	75%	1 050,22 €
EP160-18-89	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Ingrandes)	Rempl. lanterne 165 - Rue du Brulis	533,03 €	75%	399,77 €
EP160-18-92	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Ingrandes)	Remplacement lanterne n°370 - Place du Champ de Foire	875,22 €	75%	656,42 €
EP160-19-93	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Ingrandes)	Rempl.candélabre 371 - Allée du Fief égaré	1 521,14 €	75%	1 140,86 €
EP160-18-85	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Le-Fresne-sur-Loire)	Rempl. lanternes 40-41 - Rue du Mesurage	1 241,87 €	75%	931,40 €
EP060-18-1	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Le-Fresne-sur-Loire)	Rempl. lanterne 060-177A-Chemin des Porteaux	564,68 €	75%	423,51 €
EP060-19-3	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Le-Fresne-sur-Loire)	Remplacement lanterne 29A	1 119,14 €	75%	839,36 €
EP060-18-2	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Le-Fresne-sur-Loire)	Remplacement lanterne 060_21A-Rue des Douves	818,42 €	75%	613,82 €
EP060-19-5	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Le-Fresne-sur-Loire)	Rempl. 6 armoires mécaniques en astronomiques	3 415,53 €	75%	2 561,65 €
EP176-19-170	LE_LION_D'ANGERS (Le Lion-d'Angers)	Remplacement projecteur n°765-3 - Stade	2 208,29 €	75%	1 656,22 €
EP180-19-433	Longué-Jumelles	Remplacement borne 1142 - Avenue du Moulin	953,21 €	75%	714,91 €
EP373-19-255	LYS_HAUT_LAYON (Vihiers)	Rempl. horloge C23 en astro. - Rue Georges Catroux	816,38 €	75%	612,29 €
EP192-19-177	Maulévrier	Rempl. luminaires 135 et 290 - Giratoire Yzernay	1 454,83 €	75%	1 091,12 €
EP193-19-136	May-sur-Èvre (le)	Aménagement réseau pour vidéoprotection	3 161,01 €	75%	2 370,76 €
EP194-18-139	MAZE-MILON (Mazé)	Remplacement du cand. N°302 - Chemin des Molaines	1 204,09 €	75%	903,07 €
EP194-18-134	MAZE-MILON (Mazé)	Remplacement du cand. N°36 - Rue Principale	1 476,63 €	75%	1 107,47 €

## Annexe 4

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP215-19-182	Montreuil-Bellay	Rempl. de l'étrier de la lant.1328 - Bd des Arpillers	305,40 €	75%	229,05 €
EP215-19-184	Montreuil-Bellay	Rempl. poignée porte C14 - Rue du moulin à vent	297,63 €	75%	223,22 €
EP217-19-32	Montreuil-sur-Maine	Dépannage 3 projecteurs au stade football	354,80 €	75%	266,10 €
EP083-19-207	MONTREVAULT_SUR_EVRE (Chaudron-en-Mauges)	Pose coffret en lieu et place du mât 178 - Pk hopital	691,92 €	75%	518,94 €
EP085-19-37	MONTREVAULT_SUR_EVRE (La Chaussaire)	Remplacement luminaire 14 - Rue des Mauges	653,74 €	75%	490,31 €
EP313-19-159	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Pierre-Montlismart)	Remise en état réseau prox. N°918 - Rue du commerce	1 007,70 €	75%	755,78 €
EP313-19-160	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Pierre-Montlismart)	Rempl. mât 656-2, RAL 7009 - Lot. fontaine	862,75 €	75%	647,06 €
EP313-19-157	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Pierre-Montlismart)	Rempl. 4 lanternes - Avenue du Parc	2 166,27 €	75%	1 624,70 €
EP313-19-158	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Pierre-Montlismart)	Reprise boitiers classe 2 sur 5 mats	617,87 €	75%	463,40 €
EP219-19-83	Montsoreau	Rempl. point n°28 - Quai Alexandre Dumas	1 075,12 €	75%	806,34 €
EP219-19-84	Montsoreau	Rempl. point lumineux 270 - Avenue de la Loire	1 250,95 €	75%	938,21 €
EP103-19-138	OMBREE_D'ANJOU (Combrée)	Remplacement candébre 236 - Rue D'Anjou	1 747,68 €	75%	1 310,76 €
EP103-18-119	OMBREE_D'ANJOU (Combrée)	Rempl. lanterne n°24 - Rue voltaire	689,91 €	75%	517,43 €
EP248-19-126	OMBREE_D'ANJOU (Pouancé)	Remplacement candélabre 583 - Rue d'Auvergne	1 650,68 €	75%	1 238,01 €
EP126-19-46	OREE_D'ANJOU (Drain)	Rempl. L8 en astro et commande - Rue des Mauges	802,89 €	75%	602,17 €
EP360-19-101	OREE_D'ANJOU (La Varenne)	Rempl. luminaires 169-175 - Chemin des Grenettes	1 195,99 €	75%	896,99 €
EP360-19-98	OREE_D'ANJOU (La Varenne)	Repose luminaire 26 et modif crosse - Rue de la Tour	769,26 €	75%	576,95 €
EP266-19-37	Saint-Augustin-des-Bois	Rempl. lanternes 78 - Rue St Georges	1 185,94 €	75%	889,46 €
EP272-19-60	Saint-Clément-des-Levées	Remplacement borne S22 - Rue du Port poisson	605,88 €	75%	454,41 €
EP299-19-135	Saint-Léger-sous-Cholet	Extension de l'éclairage pour éclairer le lavoir	538,84 €	75%	404,13 €
EP299-19-134	Saint-Léger-sous-Cholet	Renforcement éclairage prox.école - rue d'Anjou	2 108,59 €	75%	1 581,44 €
EP299-19-137	Saint-Léger-sous-Cholet	Rempl. 6 lampes au stade	1 917,30 €	75%	1 437,98 €
EP629-19-7	Saint-Sylvain-d'Anjou	Réglage des projecteurs - Stade Campus	2 911,43 €	75%	2 183,57 €
EP179-19-673	SEVREMOINE (Le Longeron)	Rempl. prises guirlandes n°24	1 653,51 €	75%	1 240,13 €
EP347-19-190	Tiercé	Rempl. candélabres 802-803-804 - Centre Bachet	6 131,55 €	75%	4 598,66 €
EP352-18-36	Toutlemonde	Rempl. 8 projecteurs du terrain foot	19 802,65 €	75%	14 851,99 €
EP359-19-27	Ulmes (les)	Remplacement armoire C9 - Village la Motelle	1 056,64 €	75%	792,48 €
EP359-19-26	Ulmes (les)	Réfection câblage alimentation C1 - Le moulin casse	519,95 €	75%	389,96 €
EP362-19-111	Varrains	Rempl. lanterne 5 - Rue de la Poterne	1 046,32 €	75%	784,74 €
EP362-19-114	Varrains	Rempl. lanternes 68-95 - Rue Eglise et Grande Rue	1 625,03 €	75%	1 218,77 €
EP362-19-115	Varrains	Réparation lanternes 222-283 - Rue Roche Neufe et des Menais	907,29 €	75%	680,47 €
EP378-19-129	Vivy	Rempl. vitre sur projecteur	131,73 €	75%	98,80 €
EP378-19-116	Vivy	Entretien du stade	1 296,71 €	75%	972,53 €
			137 166,23 €		102 874,75 €



Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°42 / 2019

Délibération du Comité syndical  
Séance du 25 juin 2019

**Adhésion au groupement spécifique de commandes pour les contrôles techniques des réseaux d'éclairage public**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		X
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
LEFORT Alain, suppléant GELINEAU J.	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X

Était invitée sans voix délibérative, Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, receveur du Siéml, représentée par M. HURUGUEN.

Était présente sans voix délibérative, Mme BRIN, invitée en leur absence par MM. Paul MANCEAU et Marc BIELIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant désignés par MAUGES COMMUNAUTÉ pour la circonscription électorale de MAUGES COMMUNAUTÉ.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Le Siéml, au travers de la compétence éclairage public, est dans l'obligation d'appliquer les termes du décret 2010-1016 du 30 août 2010 et ses arrêtés d'application notamment pour la réalisation de contrôles techniques des installations d'éclairage public :

- le contrôle des installations à l'issue de travaux de rénovation et d'extension d'éclairage sur les territoires des membres du groupement, dans le cadre des vérifications initiales ;
- le contrôle des installations existantes d'éclairage dans le cadre des vérifications périodiques.

Le marché actuel « Contrôles techniques des installations d'éclairage » conclu en 2015, pour une durée de douze mois renouvelable trois fois, arrive à son terme le 31 décembre 2019.

Dès lors, il est nécessaire de conclure un nouveau marché public pour la réalisation de cette prestation.

Une mutualisation des achats est propice à diminuer le coût des fournitures et services ainsi qu'à améliorer l'efficacité de la commande publique.

Considérant le souhait du Siéml, du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV), du Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (SyDELA) et de Territoire d'énergie Mayenne (TE53) de se grouper pour répondre à leurs besoins en passant un accord-cadre à bons de commande relatif aux « Contrôles techniques pour la sécurité des installations d'éclairage » ;

Considérant, conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, que les personnes morales de droit public ci-dessus énumérées constitueraient un groupement de commandes pour la passation de cet accord-cadre à bons de commande, conclu pour une durée de deux ans reconductible une fois pour une durée de deux ans supplémentaires, selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen ;

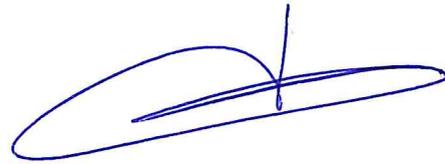
Considérant que le SyDEV serait coordonnateur du groupement de commandes et qu'à ce titre, il aurait pour mission de gérer, au nom et pour le compte des membres du groupement et en concertation avec eux, l'ensemble des opérations de passation du marché ;

Considérant que le coût de la prestation pour le Siéml est estimé à environ 120 K€ à l'année dont 30 K€ pour les vérifications initiales et 90 K€ pour les vérifications périodiques et que les frais de gestion du coordonnateur, répercutés au Siéml, seront de 2500 € ;

**Le comité syndical, à l'unanimité des présents,**

- **décide de** l'adhésion du Siéml au groupement de commandes constitué également du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV), le Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (SyDELA) et Territoire d'énergie Mayenne (TE53) pour la conclusion d'un marché ayant pour objet les contrôles techniques pour la sécurité des installations d'éclairage ;
- **décide de** confier au SyDEV la coordination du groupement pour la passation d'un accord-cadre à bon de commandes, conclu pour une durée de deux ans reconductible une fois pour une durée de deux ans supplémentaires, selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen ;
- **décide de** rembourser les frais de gestion de 2500 € exposés par le coordonnateur aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant ;
- **autorise** le Président à signer la convention constitutive du groupement, telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31



## Convention de groupement de commandes

### Marché à Bons de commande :

### « Contrôles techniques pour la sécurité des installations d'éclairage »

Entre :

**Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV)**, dont le siège est situé 3 rue du Maréchal Juin, à La Roche-sur-Yon (85 036), représenté par son Président, Monsieur Alain LEBOEUF, en vertu de la délibération du Bureau n° DELOxxBU030619 en date du 3 juin 2019, et par délégation, le deuxième vice-président, Monsieur Joseph MERCERON, dûment habilité par arrêté du Président n° ARR014SY220917 en date du 22 septembre 2017, Désigné ci-après « Le SyDEV »,

Et

**Le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SiéML)**, dont le siège est situé 9, route de la confluence - ZAC de Beuzon - à Angers (49001), représenté par son Président Monsieur Jean Luc DAVY, en vertu de la délibération du Bureau n° xxxx en date du xxxx, Désigné ci-après « Le SiéML »,

Et

**Le Syndicat Départemental d'Énergie de Loire-Atlantique (SyDELA)**, dont le siège est situé Batiment F - rue Roland Garros - Parc d'activités du Bois Cesbron à ORVAULT (44701), représenté par son Président, Monsieur Bernard CLOUET, en vertu de la délibération du Comité Syndical n° xxxxx en date xxxxx, Désigné ci-après « le SyDELA »,

Et

**Le Territoire d'énergie Mayenne (TE53)**, dont le siège est situé Parc Technopolis - rue Louis de Broglie - Bâtiment R à CHANGÉ (53810), représenté par son Président, Monsieur Norbert BOUVET, en vertu de la délibération du Comité Syndical n° xxxxx en date xxxxx, Désigné ci-après « Le TE53 »,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8,

#### Préambule

La mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Dans ce contexte, un groupement est constitué entre le SIéML, le SYDELA, le TE53 et le SyDEV, syndicats d'énergie, conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Le groupement se matérialise par la conclusion d'une convention entre les membres du groupement.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commande créé en vue de la passation d'un marché à bons de commande pour les « contrôles techniques pour la sécurité des installations d'éclairage ».

Le SyDEV se propose d'être le coordonnateur du groupement de commandes.

### **Article 1 : Objet**

Il est constitué entre les personnes morales citées ci-avant un groupement de commandes relatif à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum, « contrôles techniques pour la sécurité des installations d'éclairage ».

Le marché sera passé pour une durée de deux (2) ans reconductible une (1) fois.

### **Article 2 : Membres du groupement**

Le groupement est constitué entre les membres listés en première page.

### **Article 3 : Coordonnateur du groupement de commandes**

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée (SyDEV) est coordonnateur du groupement de commandes au sens de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique.

Le siège du coordonnateur est situé 3 rue du Maréchal Juin –CS 80040 - 85036 LA ROCHE SUR YON Cedex.

### **Article 4 : Missions du coordonnateur**

#### **Phase passation**

Le coordonnateur gère, au nom et pour le compte des membres du groupement et en concertation avec eux, l'ensemble des opérations de passation du marché.

La mission de passation inclut notamment :

- le recensement des besoins des membres
- le choix du mode de passation
- la préparation du dossier de consultation et son envoi
- la rédaction de l'avis d'appel public à la concurrence et son envoi
- la réception des plis
- l'analyse des candidatures et des offres
- la préparation et le suivi de la commission d'appel d'offres
- l'information des candidats rejetés
- la signature du marché
- la décision, le cas échéant, de ne pas donner suite
- la transmission au contrôle de légalité
- la notification du marché aux candidats retenus
- la publication de l'avis d'attribution

Conformément à l'article L1414-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur. La commission d'appel d'offres peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

#### **Phase exécution**

Le coordonnateur est compétent pour décider, au nom et pour le compte des membres du groupement de la conclusion d'avenants, de la reconduction ou non, et de la résiliation du marché.

Il assure pour le compte de ses membres la préparation, la passation, la signature, la notification des avenants et tout acte ou toute procédure nécessaire à la conclusion desdits avenants.

Préalablement à toute décision (avenant, reconduction, résiliation, ...), le coordonnateur consulte les autres membres pour avis.

## **Article 5 – Mission des membres du groupement**

### **Phase passation**

Les membres déterminent la nature et l'étendue des besoins à satisfaire, préalablement à l'envoi, par le coordonnateur, de l'appel public à la concurrence.

### **Phase exécution**

Chaque membre du groupement exécute pour ce qui le concerne à hauteur de ses besoins en ce qui concerne notamment :

- La passation des bons de commande
- Gestion de la facturation (réception, vérification, liquidation, paiement...) en lien avec le titulaire du marché
- Les opérations de vérification
- les procédures de cautionnement, de nantissement éventuel et de versement des avances
- l'application des pénalités

Chaque membre participe financièrement aux frais de passation des procédures des marchés tel que défini à l'article 9 de la présente convention.

## **Article 6 : Constitution du groupement**

Chaque membre adhère au groupement de commandes par la signature de la présente convention par son représentant dûment habilité.

Le coordonnateur adresse, par tout moyen, un exemplaire de la convention signée à chaque membre du groupement.

## **Article 7 : Modalités de sortie des membres du groupement**

Les membres peuvent décider de se retirer du groupement dans les cas suivants :

- déclaration sans suite ou d'infructuosité de la procédure
- résiliation du marché.

Dans ces hypothèses, si un membre souhaite se retirer du groupement, il en fait la demande par écrit au coordonnateur.

## **Article 8 : Entrée en vigueur et durée du groupement**

La présente convention entre en vigueur après sa signature par l'ensemble des membres et à compter de la dernière date de signature.

Le groupement prend fin à la fin d'exécution du marché, ou si, en application de l'article 7 de la présente convention, le nombre de membres se trouve inférieur à deux.

Dans l'hypothèse d'une relance de la procédure suite à déclaration sans suite ou à résiliation anticipée, la présente convention demeure valable jusqu'à la fin d'exécution de ce nouveau marché.

## **Article 9 : Remboursement des frais exposés par le coordonnateur**

Chaque membre du groupement rembourse au coordonnateur un quart (1/4) arrondi à l'euro supérieur, du montant des frais supportés par le Coordonnateur.

Le montant de chaque participation s'élève à un quart de la somme de 10 000 euros, soit 2 500 euros.

En cas de nouvelle procédure suite à déclaration sans suite ou résiliation anticipée, le montant des frais supplémentaires supportés par le coordonnateur et évalué à 2 800 euros, est supporté à parts égales par les membres n'ayant pas mis en œuvre la clause de sortie du groupement.

Les participations sont versées par virement au Comptable du Trésor de la ROCHE SUR YON, Trésorerie du Pays Yonnais et Essartais Municipale, 30 Rue Gaston Ramon, BP 835, 85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX, pour le compte du SyDEV ci-après :

BANQUE DE FRANCE - BDF LA ROCHE SUR YON	
IBAN	FR28 3000 1006 97D8 5200 0000 080
BIC	BDFEFRPPCCT

**Article 10 : Modifications de la convention**

Toute modification de la présente convention de groupement doit faire l'objet d'un avenant.

**Article 11 : Différends et litiges :**

En cas de différends ou litiges, les parties s'efforcent de rechercher une solution amiable.

A défaut, la juridiction compétente est :

Tribunal Administratif de Nantes,  
6, allée de l'Île Gloriette - BP 2411  
44 041 NANTES CEDEX 1

**ANNEXE – LISTE DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ  
« CONTROLES TECHNIQUES POUR LA SECURITE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE »**

NOM	ADRESSE	DATE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV)	3 rue du Maréchal Juin CS 80040 85036 LA ROCHE-SUR-YON	
Syndicat Intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SiéML)	9, route de la Confluence ZAC de Beuzon – Ecoflant CS 60145 49001 ANGERS CEDEX 01	
Syndicat Départemental d'énergie de Loire Atlantique (SyDELA)	Bâtiment F Rue Roland Garros Parc d'activités du Bois Cesbron CS 60125 44701 ORVAULT CEDEX 01	
Territoire d'énergie Mayenne (TE53)	Parc Technopolis Rue Louis de Broglie Bâtiment R 53810 CHANGÉ	



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Groupement de commande pour le contrôle des installations d'éclairage public

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/06/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/06/2019

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY42 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20190625-DELCOSY42-DE

---

**Date de décision :** 25/06/2019

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.7. Actes speciaux et divers

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical  
Séance du 25 juin 2019

Cosy / n° 43 / 2019

**Subventions au titre du FIPEE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 30 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		X
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
LEFORT Alain, suppléant GELINEAU J.	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X

Était invitée sans voix délibérative, Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, receveur du Siéml, représentée par M. HURUGUEN.

Était présente sans voix délibérative, Mme BRIN, invitée en leur absence par MM. Paul MANCEAU et Marc BIELIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant désignés par MAUGES COMMUNAUTÉ pour la circonscription électorale de MAUGES COMMUNAUTÉ.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du comité syndical du 10 décembre 2008 instituant la mise en place du Fonds d'intervention pour les économies d'énergies appelée « FIPEE 21 » ;

Vu la délibération du comité syndical du 20 novembre 2015 adoptant la révision du règlement financier relatif au FIPEE 21 ;

Vu les neuf dossiers de demande de subvention déposés au titre du FIPEE 21 par les communes de Beaupréau-en-Mauges, Bécon-les-Granits, Briollay, Les Bois-d'Anjou, Saint-Melaine-sur-Aubance, Soulaines-sur-Aubance et Verrières-en-Anjou pour des rénovations thermiques destinées à leurs bâtiments communaux ou intercommunaux ;

Considérant que la subvention totale à verser aux collectivités demanderesse s'élève à 303 391 € calculée sur la base des critères définis au règlement financier ;

Considérant la sollicitation de la commune de Cheffes de prolonger la durée des conventions initialement signées en 2014 et qui ont déjà fait l'objet d'un avenant de prolongation ;

Considérant qu'à ce jour les travaux sont terminés, que l'ensemble des pièces justificatives ont été transmises au Siéml et qu'il ne reste qu'à procéder aux versements des subventions du Siéml, sous réserves d'avenanter une seconde fois les conventions jusqu'en septembre 2019 ;

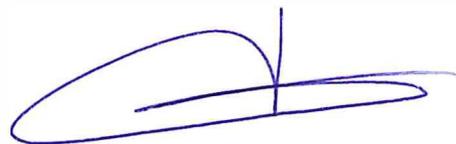
Considérant la sollicitation de la commune d'Allonnes, signataire d'une convention FIPEE en septembre 2017, d'apporter une modification technique au projet, à savoir le remplacement du système de chauffage par pompe à chaleur, par une chaudière bois et ce sans modification du montant de la subvention initiale ;

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,**

- **donne** un avis favorable pour attribuer aux communes concernées, mentionnées à l'annexe 1, une subvention de 303 391 € pour la réalisation de leurs travaux d'économies d'énergies ;
- **autorise** le Président à signer les conventions financières correspondantes (cf. annexe 2) ;
- **prolonge** la durée de validité des conventions de la commune de Cheffes ;
- **acte** la modification technique de la convention de la commune d'Allonnes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	30
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	30

Numéro dossier	Demandeur	Situation du Projet (commune déléguée)	Type d'opération subventionnée	Site concerné	Surface chauffée	Energie de chauffage avant	Energie de chauffage après	Economies de tCO2 - isolation/équipement par an	économies de tCO2 - système de chauffage	Montant subvention calculé (HT)	Montant opération travaux économie d'énergie (€ HT)	Solution technique mise en oeuvre
2019-9	SOULAINES-SUR-AUBANCE	SOULAINES-SUR-AUBANCE	Rénovation thermique	Salle communale du Tilleul	45 m <sup>2</sup>	Chauffage électrique direct (convecteurs, radiants, ...)	Chauffage électrique direct (convecteurs, radiants, ...)	0,2		6 675 €	26 700 €	A/ Isolation sur les murs : laine de verre de 120 mm d'épaisseur R : 3.70 m <sup>2</sup> K/W B/ Isolation du plafond : laine de verre ISOCONFORT 35 – 260 mm d'épaisseur . R = 6.6 m <sup>2</sup> K/W C/ Isolation du sol : NEANT – carrelage collé sur carrelage existant -Option : isolation en polystyrène de type TMS de 68 mm d'épaisseur : R : 3.15m <sup>2</sup> K/W D/ Menuiserie aluminium à rupture de ponts thermiques Double vitrage 44.2 – 16-44-2 avec lame d'argon : uW : 1.57 à 1.85 m <sup>2</sup> K/W E/ Chauffage électrique au plafond : dalles électriques chauffantes 60 X 60 intégrées dans le faux plafond – régulation par sonde interne
2019-10	LES-BOIS-D-ANJOU	FONTAINE-GUERIN	Rénovation thermique	Groupe scolaire	683 m <sup>2</sup>	Chauffage électrique direct (convecteurs, radiants, ...)	Chauffage électrique direct (convecteurs, radiants, ...)	4,8		19 340 €	187 217 €	Rénovation des Fx-plafond et isolation (R=7), ITI (R=3,7 ou R=3,15), remplacement de certains vitrages (Uw=1,7), mise en place de VMC double-flux, nouveaux convecteurs électrique et remplacement de l'éclairage par du Led.
2019-11	BEAUPREAU-EN-MAUGES	ANDREZE	Rénovation thermique	Maison commune de loisirs	593 m <sup>2</sup>	Chaudière bois plaquette	Chaudière bois plaquette	10,0		40 000 €	222 250 €	ITE, remplacement des menuiseries, création d'un plafond suspendu isolé en rampants, remplacement du ballon ECS, régulation de la sous-station, pilotage de la VMC SF, Leds
2019-12	BEAUPREAU-EN-MAUGES	JALLAIS	Rénovation thermique	Gymnase Chantreau	533 m <sup>2</sup>	Autre	Autre	9,5		38 000 €	194 480 €	ITE des murs, isolation des combles et des rampants, menuiseries et skydomes, VMC simple flux, panneaux rayonnants électriques pour les vestiaires et la salle de repos, Conservation des aérothermes gaz naturel pour la grande salle, remplacement de l'éclairage et optimisation
2019-13	SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE	SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE	Rénovation thermique	Bibliothèque	493 m <sup>2</sup>	Chaudière gaz naturel	Chaudière gaz naturel	6,2		24 800 €	224 200 €	ITI sans la bibliothèque R=3,7, ITE école R=3,85, isolation plafonds R=7,5, changement menuiseries Uw = 1,7, Ventilation simple flux, robinets thermostatiques et éclairage LED
2019-14	BRIOLLAY	BRIOLLAY	Rénovation thermique	Groupe scolaire	1207 m <sup>2</sup>	Chaudière gaz naturel	Chaudière gaz naturel	17,7		70 800 €	571 000 €	Isolation des planchers hauts avec 25cm d'isolant type LdV, mise en œuvre d'une VMC double-Flux, optimisation de l'éclairage, Mise en place de DV Alu Uw=1,6; mise en place de petits ballons ECS électrique au lieu de la chaudière gaz. Le remplacement de la chaudière gaz sera réalisée en 2020 ou 2021 par une chaudière plus performante ou une ENR
2019-15	VERRIERES-EN-ANJOU	PELLOUAILLES-LES-VIGNES	Rénovation thermique	Groupe scolaire	735 m <sup>2</sup>	Chaudière gaz naturel	Chaudière gaz naturel	22,0		88 000 €	460 000 €	Destruction du préfabriqué, ITI avec 14cm de laine de verre; 30cm de LdV en combles et rampants, 14cm de polyuréthane sur la toiture terrasse; menuiseries Alu Uw=1,6; VMC double-Flux, optimisation de l'éclairage. Conservation de la chaudière gaz mais création d'un réseau de chaleur avec le centre de loisirs
2019-16	BECON-LES-GRANITS	BECON-LES-GRANITS	Rénovation thermique	Accueil de jour	260 m <sup>2</sup>	Chaudière fioul	Pompe à chaleur Air/air	9,0	9,2	9 596 €	38 386 €	Isolation toiture R=6,2 ; mise en place d'une ventilation simple flux ; éclairage LED ; PAC Air/Air (COP=3,9)
2019-17	BECON-LES-GRANITS	BECON-LES-GRANITS	Rénovation thermique	Bibliothèque	145 m <sup>2</sup>	Chaudière fioul	Pompe à chaleur Air/air	7,1	6,5	6 180 €	24 722 €	Isolation toiture R=6,2 ; mise en place d'une ventilation simple flux ; éclairage LED ; PAC Air/Air (COP=3,6)
<b>TOTAL</b>										<b>303 391 €</b>		

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Diverses subventions FIPEE 21 (annule et remplace DELCOSY43)

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/07/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/07/2019

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY43BIS ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20190625-DELCOSY43BIS-DE

---

**Date de décision :** 25/06/2019

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Subventions accordées aux collectivités et établissements publics

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 44 / 2019

Délibération du Comité syndical  
Séance du 25 juin 2019

**Convention de reprise de la SAS relative au projet de station GNV/bioGNV de Lasse**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		X
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
LEFORT Alain, suppléant GELINEAU J.	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X

Était invitée sans voix délibérative, Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, receveur du Siéml, représentée par M. HURUGUEN.

Était présente sans voix délibérative, Mme BRIN, invitée en leur absence par MM. Paul MANCEAU et Marc BIELIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant désignés par MAUGES COMMUNAUTÉ pour la circonscription électorale de MAUGES COMMUNAUTÉ.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

L'ambition du Siéml est de déployer à terme plusieurs stations d'avitaillement GNV/bioGNV aux quatre coins du département, en lien avec les projets locaux de méthanisation et dans une logique de développement local et d'économie circulaire.

La première opportunité est offerte sur la commune déléguée de Lasse (commune nouvelle de Noyant-villages), qui accueille sur sa zone d'activité une unité de valorisation énergétique et par voie de conséquence de nombreux camions de transport de déchets.

Considérant l'intérêt de plusieurs acteurs publics et privés pour rejoindre la maîtrise d'ouvrage de cette station GNV / bioGNV parmi lesquels le Siéml, la communauté de communes de Baugeois Vallée, le SIVERT, syndicat de traitement de déchets propriétaire de l'UVE, la SEM Alter énergies, les porteurs de projets de l'unité de méthanisation Noyant bio énergies ou le bureau d'études et de développement Incub'Ethic ;

Considérant l'intérêt stratégique du Siéml de conserver un rôle dans la maîtrise de cet équipement structurant et dans le même temps la nécessité d'accélérer le projet de construction de la station GNV / bioGNV compte tenu de son rôle futur capital dans l'écosystème industriel de Lasse ;

Considérant l'initiative développée par Incub'Ethic visant à impulser plusieurs études techniques et à déposer différentes requêtes administratives ;

Considérant que pour ce faire, Incub'Ethic a créé une SAS projet avec un capital et un apport en compte courant permettant de déclencher les différentes études ;

Considérant la proposition faite par Incub'Ethic de conventionner afin que les acteurs publics cités ci-dessus puissent, s'ils le souhaitent, devenir au terme de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires, les actionnaires majoritaires de la SAS projet ;

Considérant que dans l'hypothèse où cette option d'achat serait activée, la SAS modifierait au préalable ses statuts afin de pouvoir accueillir des actionnaires publics ;

Considérant les modalités de prise en charge des avances en compte courant opérées par Incub'Ethic afin de conduire les différentes études, telles qu'elles figurent dans le projet de convention joint en annexe ;

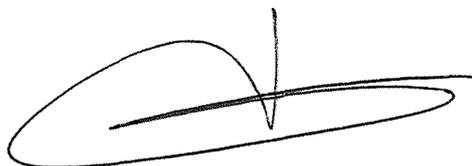
**Le comité syndical, à l'unanimité des présents,**

- **approuve** la convention de reprise de la SAS relative au projet de station GNV/bioGNV, telle qu'annexée à la présente délibération, pour permettre aux partenaires de devenir éventuellement les actionnaires majoritaires de la future station GNV/bioGNV de Lasse et ce au terme de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires ;
- **autoriser** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31



# PROTOCOLE d'ACCORD

## ENTRE LES SOUSSIGNES :

### **1. Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire**

Ayant le statut d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

9 route de la Confluence – ZAC de Beuzon – Écouflant – CS 60145 – 49001 Angers Cedex 01

Représentée par M. Jean-Luc Davy \_\_\_\_\_, en qualité de Président, dûment habilité par délibération du 15 avril 2016 aux fins des présentes,

Ci-après dénommé « **SIEML** »

### **2. La Communauté de Communes de Baugeois-Vallée**

Ayant le statut d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Dont le siège est 15, avenue le Gouz de la Boulaye - 49150 Baugé en Anjou

Représentée par M. Philippe Chalopin, en qualité de Président, dûment habilité par délibération du 5 janvier 2017. \_\_\_\_\_

Ci-après dénommée « **CCBV** »

### **3. Le Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets**

Ayant le statut d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Route de Mouliherne à Clefs, 49490 Lasse,

Représentée par \_\_\_\_\_, en qualité de \_\_\_\_\_

Ci-après dénommé « **SIVERT** »

**Ensemble de Première Part,**

## ET

La société **INCUB'ETHIC**, SAS au capital de 30 761 €, dont le siège social est 30, rue Geneviève Couturier - Bâtiment 5 – 92500 Rueil-Malmaison ; immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 518 964 705,

Représentée par M. Eric ALLMANG, son Président

Ci-après dénommée « **INCUB'ETHIC** »

**De Seconde Part,**

Le SIEML, la CCBV, le SIVERT et INCUB'ETHIC sont ci-après ensemble dénommées les « Parties »

## IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

### **1.**

Le SIEML intervient sur tout le département de Maine-et-Loire et compte parmi ses membres la quasi-totalité des communes et intercommunalités. Il accompagne notamment les collectivités dans leurs démarches en faveur de la transition énergétique, et œuvre pour le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Il s'est vu transférer par les communes de son territoire, tout ou partie de leur autorité en matière de gestion des énergies ainsi que l'organisation des délégations de service public à cet effet.

Il joue également un rôle croissant dans le développement des carburants alternatifs avec l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques et bientôt la maîtrise d'ouvrage de stations d'avitaillement GNV/bio-GNV.

## 2.

La CCBV intervient en matière d'aménagement du territoire et de développement économique. A ce titre, elle gère la création et la viabilisation de la ZAC de la Salamandre (intégrant l'obtention des permis requis) ; Elle a notamment voté le raccordement gaz de la ZAC, par délibération du 5 juillet 2018.

Dans le cadre de sa compétence économique, la CCBV encourage le développement des activités agricoles, premier secteur économique du territoire. Ainsi, la CCBV promeut et favorise des projets de diversification agricole, dont notamment la création d'unités de méthanisation et la création de stations GNV/BioGNV [\(ci-après le « Projet »\)](#).

## 3.

Le SIVERT a pour compétence le traitement par valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, après recyclage (emballages) et valorisation organique (déchets verts).

Dans cette optique, une Unité de Valorisation Energétique a été implantée sur la commune de Lasse qui jouxte la ZAC. Elle entend ainsi promouvoir une mobilité gaz dans le cadre des futurs appels d'offres de collecte des déchets.

## 4.

INCUB'ETHIC est un Bureau de conseil, d'études et de pilotage de projets dans les domaines de l'efficacité énergétique & environnementale, du multiservice et de la RSE créé en 2009 dans le but d'apporter des réponses justes et innovantes dans le cadre de la transition écologique.

Elle a, à ce titre, développé un savoir-faire dans le domaine du pilotage de projets d'écologie industrielle et d'économie circulaire, et de valorisation de chaleur fatale : recherche d'acteurs pour valoriser la chaleur, accompagnement à la contractualisation, dimensionnement des installations et des moyens de production des énergies de secours.

## 5.

Dans le cadre de la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Lasse (ZAC de « la Salamandre »), il est envisagé l'installation in fine de 14 Ha de serres pour le développement de la production agricole sur la région (permettant notamment la création à terme de 200 emplois).

Ces serres devraient bénéficier, pour leur fonctionnement, d'un approvisionnement en chaleur fatale via l'Unité de Valorisation Energétique de la Salamandre ; pour autant il est généralement admis que l'incinérateur, soit pour des raisons de maintenance, soit pour en cas de défaillances de courtes durées, ne sera pas en mesure d'assurer un approvisionnement permanent et continu des serres.

Pour sécuriser les installations de la ZAC, il est donc envisagé d'une part de la raccorder au réseau de gaz naturel et d'autre part d'encourager la mobilité gaz sur le territoire de Baugeois-Vallée en créant une station de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV).

En outre l'avancée du projet de création de la Station GNV constitue un préalable indispensable à l'aménagement de la ZAC et, à cet égard, un permis de construire de la station GNV doit être produit avant la fin du mois d'octobre 2019 et constituant la première phase du Projet.

C'est dans ce contexte que le SIEML, la CCBV et le SIVERT ~~les Parties~~ se sont rapprochées aux fins de définir ensemble les principes directeurs ~~du~~ du Projet, qui les associe dans une volonté commune de promouvoir des énergies alternatives, afin de fédérer les ressources, compétences et moyens et réaliser ce projet dans les délais impartis.

~~Dans le cadre de leurs activités respectives, les parties se sont rapprochées car elles ont constaté un intérêt commun dans le développement conjoint d'un projet de station d'avitaillement GNV/bioGNV Lasse EcoCir GNV/bioGNV envisagé sur la commune déléguée de Lasse (commune de Noyant Villages) dans le Maine-et-Loire.~~

~~Le SIEML, Baugeois Vallée et le SIVERT souhaitent en effet, dans le cadre d'un vaste projet d'économie circulaire situé sur la ZAC de la Salamandre et visant à développer une activité agricole sous serre en récupérant la chaleur fatale de l'unité de valorisation énergétique déjà implantée sur le site. Ce projet sera enrichi par le déploiement d'une station GNV/bioGNV, qui apparaît même comme un préalable afin de pouvoir envisager une extension du réseau de gaz jusque dans la zone d'activité.~~

Le SIEML, la CCBV et le SIVERT se sont rapprochés d'Incub'Ethic, compte tenu de son expertise dans le domaine du pilotage de projets d'écologie industrielle et d'économie circulaire, afin de lui confier la mise en œuvre de la première phase ~~du~~ du Projet de station GNV/bioGNV sur cette zone d'activité.

Le Projet sera porté, à compter de sa seconde phase, par une société de projet détenue initialement à 100 % par Incub'Ethic, spécialement créée à cet effet et dénommée « Baugeois Vallée Energies Renouvelables Lasse EcoCir GNV/bioGNV ».

La présente convention a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties en vue du développement, de la construction, la mise en service et l'exploitation du Projet, qui seront portés par la société « Baugeois Vallée Energies Renouvelables », dont les Parties soussignées de Première Part seront ou pourront devenir associés.

La convention a également pour objet de prévoir, pour les Parties soussignées de Première Part, l'entrée au capital de la société « Baugeois Vallée Energies Renouvelables » au moyen d'une option d'achat d'actions en capital de cette dernière .

## **IL A EN CONSEQUENCES ETE CONVENU CE QUI SUIT**

### **Article 1 :**

En considération de l'exposé qui précède et compte tenu d'une part des contraintes de temps et d'autre part de la nécessité de recourir à une formule simplifiée sur le plan opérationnel pour favoriser un avancement du Projet, les Parties susvisées de Première Part décident de missionner INCUB'Ethic aux fins de mettre en œuvre les moyens juridiques, administratifs et d'études de nature à permettre la réalisation du Projet, via la création d'une société dédiée.

### **Article 2 :**

De convention expresse entre les Parties, l'intervention d'INCUB'ETHIC se fera dans le cadre prendra la forme d'une société de projet, qui sera constituée sous forme de filiale contrôlée à 100% par cette dernière, dont la forme sociale sera celle d'une Société par Actions Simplifiée et la dénomination « Baugeois Vallée Energies Renouvelables ».

Cette société aura notamment pour objet et mission de :

#### Première Phase

- mener les études d'Avant-projet Détaillé (APD),
- réaliser les schémas d'implantation sur la ZAC,
- constituer le dossier du permis de construire de la station et le déposer une fois validé,

En cas d'obtention du permis de construire

#### Seconde Phase :

- préparer les éventuelles autres déclaration et éléments administratifs nécessaires au projet dans le cadre de la ZAC de la Salamandre,
- le cas échéant, après obtention du permis de construire, piloter les phases de réalisation et construction jusqu'au démarrage de la station GNV.

L'ensemble de ces prestations relevant d'une obligation de moyens, la société « Baugeois Vallée Energies Renouvelables » (ni même INCUB'ETHIC) ne pouvant être tenue à une obligation de résultat notamment s'agissant de l'obtention du permis de construire, dans l'absolu comme dans les délais impartis.

Incub'Ethic ou sa filiale constituée fourniront aux Parties soussignées de Première Part partenaires tous les documents et informations permettant l'analyse et le suivi rigoureux du développement du Projet. Plus spécifiquement, Incub'Ethic ou sa filiale constituée transmettront, tous les trimestres, un état financier du Projet permettant aux Parties partenaires de suivre l'évolution des coûts de développement dont Incub'Ethic assume la charge selon les modalités financières stipulées ci-après.

Incub'Ethic s'oblige irrévocablement à consentir aux Parties soussignées de Première Part partenaires ou toute autre société dans laquelle celles-ci les partenaires détiendraient des titres de capital parts sociales, une option d'achat des titres de la société « Baugeois Vallée Energies Renouvelables », pour leur valeur nominale dans les conditions stipulées suivante : Incub'Ethic consent aux partenaires une option d'achat d'une partie des xxxx actions de la société « », d'une valeur nominale d'un (1) euro et sous réserve de la possibilité pour les bénéficiaires de ladite option de pouvoir faire une telle acquisition compte tenu de leur statut et/ou de la forme juridique de la société Baugeois Vallée Energies Renouvelables.

Les Parties soussignées de Première Part partenaires s'engagent alors à apporter les fonds propres nécessaires à la réalisation du Projet, au prorata des actions titres de capital de la société Baugeois Vallée Energie Renouvelables de projet qu'ils détiendront. Lors de l'exercice de tout une option d'achat, les Parties soussignées de Première Part partenaires rembourseront concomitamment à Incub'Ethic le une partie du compte courant d'associé de cette dernière au prorata de leur prise de participation.

### **Article 3 :**

Pour permettre à la société « [Baugeois Vallée Energies Renouvelables](#) » de fonctionner et d'œuvrer utilement pour la réalisation de ses missions telles que précisées ci avant, il est convenu ~~qu'Incub'Ethic procède à un apport en compte courant cette dernière procédera à une facturation de ses prestations, de façon égalitaire entre les Parties susvisées de Première part~~ dans la limite globale de Trente\_Mille euros hors taxes (30.000 €HT), étant précisé que ~~cette facturation cet apport~~ est destiné à couvrir les frais et débours de la société « [Baugeois Vallée Energies Renouvelables](#) » jusqu'au dépôt du dossier de permis de construire, constituant l'aboutissement de la première phase de ce projet.

~~En cas de non-obtention du permis de construire relatif permettant la réalisation du Projet, les coûts de développement du Projet seront intégralement répartis de façon égalitaire entre le SIEML, [Baugeois Vallée](#) la CCBV et le SIVERT, dans la limite de l'apport en compte courant mentionné décrit ci-dessus, qui en assumeront le remboursement.~~

**Article 4 :**

Dans l'hypothèse d'une obtention du permis de construire dans les délais requis, soit le 15 octobre 2019 au plus tard, il conviendra que les parties se déterminent sur la seconde phase du Projet, à savoir la réalisation de la station GNV de Lasse, pour laquelle devra être établi un business plan détaillé de nature à permettre aux Parties de se déterminer sur la suite à donner à ce Projet.

Sous réserve de la validation de ce document par une majorité des signataires aux présentes, il conviendra qu'ils se concertent sur la poursuite de ce Projet et fixent l'enveloppe financière de la seconde phase pour un apport en compte courant qui ne devra pas dépasser 60.000 € HT, correspondant aux besoins d'études de la société « Baugeois Vallée Energies Renouvelables ».

Les Parties devront subséquemment se concerter :

- D'une part sur une modification éventuelle de la forme sociale de la société « Baugeois Vallée Energies Renouvelables » pour permettre l'intégration au capital de tout ou partie des Parties susvisées de Première Part, le cas échéant, de nouveaux partenaires intéressés à la réussite et au financement du Projet,

La nouvelle forme sociale pourrait notamment revêtir celle d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) afin d'associer autour du projet de Station GNV les acteurs institutionnels, les acteurs bénéficiaires et les contributeurs (le cas échéant les éventuels salariés...) pour produire des services d'intérêt collectif au profit du territoire défini et/ou de la filière d'activités déterminée.

- D'autre part sur les modalités de l'intégration des nouveaux partenaires en privilégiant toutefois le principe d'une augmentation de capital destinée à la constitution de capitaux propres suffisants, aux fins de permettre la viabilité du financement de la future station.

Il est toutefois convenu qu'INCUB'ETHIC devra pouvoir conserver une participation en capital dans la société Baugeois Vallée Energies Renouvelables, qui ne pourra être inférieure à 10% et ne saurait dépasser 25%.

**Article 5 :**

Sous réserve de la poursuite du Projet dans les conditions exposées à l'article précédent, les Parties signataires encore présentes s'engagent à initier des discussions en vue :

- d'intégrer au Projet de nouveaux partenaires de nature à conforter l'exploitation de la station ;
- d'intégrer par la suite des agriculteurs, réunis au sein d'un collège représentant leur intérêt du fait de leur implantation à proximité de la Station et de la possibilité d'achat/vente du bio-Gaz généré localement ;
- de faire évoluer la société Baugeois Vallée Energies Renouvelables vers d'autres métiers/sujets liés à l'économie circulaire et aux coopérations locales en matière d'achat vente d'énergie, de mobilité durable, de services associés.

**Article 6**

A compter de la signature des présentes, les Parties signataires de première part ne pourront accepter une offre de la part d'une société concurrente d'INCUB'ETHIC, entamer des négociations ou des discussions avec une telle société, ou donner des informations à un tiers en anticipation de

négociations ou de discussions avec ce dernier, en vue de concrétiser le projet de Station GNV avec une autre société.

### **Article 7**

Que le Projet se concrétise ou non, dans sa première phase comme dans la seconde, chaque Partie supportera ses propres frais pour les services juridiques, comptables engagés en relation avec ce projet, à l'exception des frais supportés par INCUB'ETHIC et relevant expressément de ce projet, qui seront supportés par sa filiale. Aucune Partie ne sera responsable vis-à-vis de l'autre partie en cas de non-réalisation de ce projet.

Aucune des parties ne fera d'annonce publique de la réalisation du projet objet des présentes sans l'accord préalable des autres Parties et les Parties coopéreront pour toute annonce publique.

Fait à Baugé, le  
En quatre exemplaires

\_\_\_\_\_  
**Pour le SIEML**

\_\_\_\_\_  
**Pour la CCBV**

\_\_\_\_\_  
**Pour le SIVERT**

\_\_\_\_\_  
**Pour INCUB'Ethic**

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Convention de reprise de la SAS relative au projet de station GNV (annule et remplace COSYDEL44)

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/07/2019

**Date de réception de l'accusé de** 09/07/2019

**réception :**

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY44BIS ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20190625-DELCOSY44BIS-DE

---

**Date de décision :** 25/06/2019

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assembles

**Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire**

9 route de la Confluence - ZAC de Beuzon - Écouflant - CS 60145 - 49001 Angers cedex 01

Retrouvez toute l'actualité du Siéml sur [www.sieml.fr](http://www.sieml.fr) et les réseaux sociaux



Flashez et découvrez  
le site du Siéml